



2026 - 2030



NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ



NATIONS UNIES
CÔTE D'IVOIRE



CADRE DE COOPÉRATION
DES NATIONS UNIES POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
CÔTE D'IVOIRE - 2026–2030





TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION COMMUNE	7
PAGE DE SIGNATURES	8 - 9
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	10
CHAPITRE 1 : CONTEXTE NATIONAL ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE	11 - 18
1.1 Contexte national et régional du développement	12 - 13
1.2 Vision Côte d'Ivoire 2030 et Plan National de Développement (PND) 2026–2030	14
1.3 Progrès vers les Objectifs de Développement Durable (ODD)	14 - 16
1.4 Six transitions comme leviers d'accélération	17 - 18
CHAPITRE 2 : CADRE STRATÉGIQUE DE COOPÉRATION	19 - 25
2.1 Vision du Cadre de coopération	20 - 21
2.2 Théorie de changement globale du Cadre de coopération	21 - 25
CHAPITRE 3 : PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS	27 - 42
3.1 Théorie de changement et les trois priorités stratégiques	28
3.2. Priorité stratégique 1 : Transformation économique et développement inclusif	29 - 32
3.3 Priorité stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine	33 - 38
3.4 Priorité stratégique 3 : Résilience environnementale et gouvernance durable	39 - 42
CHAPITRE 4 : MISE EN ŒUVRE ET CADRE DE GOUVERNANCE DU CCDD 2026–2030	43 - 56
4.1 Principes directeurs de la mise en œuvre	44 - 45
4.2 Architecture de mise en œuvre	45
4.3 Cadre de gouvernance et de coordination	46 - 48
4.4 Risques, conditions de réussite et hypothèses	48 - 51
4.5 Partenariats, financement et mobilisation des ressources	51 - 54
4.6 Suivi, évaluation, redevabilité et communication stratégique	55 - 56
ANNEXES	57 - 94
Annexe 1. Matrice de résultats par priorité stratégique	58 - 85
Annexe 2. Tableau de ressources	86
Annexe 3. Cadre juridique	87 - 88
Annexe 4. Note sur les expertises de l'Equipe-Pays	89 - 90
Annexe 5. Mécanismes de transferts de fonds	91 - 93
Annexe 6. Sigles et abréviations	93 - 94
Annexe 7. Fonds, Agences, Programmes et Entités des Nations Unies avec et sans résidence	94



Déclaration commune

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Système des Nations Unies (SNU) renouvellent et renforcent leur partenariat stratégique en faveur d'un développement durable, inclusif et résilient, en vue de réaliser la vision nationale pour une « Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde », à l'horizon 2030¹.

Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) 2026–2030 guidera le travail du Système des Nations Unies au cours des cinq prochaines années. Ce nouveau cycle de coopération traduit la volonté commune d'ancrer l'action des Nations Unies en Côte d'Ivoire dans le Plan National de Développement (PND) 2026–2030 comme fondement du progrès économique, social et environnemental.

Ce document s'appuie sur les succès obtenus et les leçons tirées du CCDD 2021–2025 et s'articule autour des six transitions clés identifiées par les Nations Unies comme catalyseur de développement (Systèmes alimentaires ; Education ; Energie; Emploi et Protection sociale ; Connectivité digitale ; Changement climatique). Il incarne l'engagement commun du Gouvernement de Côte d'Ivoire et du Système des Nations Unies à travailler en étroite synergie pour la réalisation des priorités nationales, la mise en œuvre du Plan National de Développement 2026–2030 et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Enfin, il s'appuiera sur l'esprit de l'initiative UN80² afin de favoriser une approche plus intégrée, renforcer l'efficacité des actions et maximiser leur impact.

Les résultats conjoints attendus de ce Cadre de Coopération, auxquels sont appelés à contribuer le secteur privé, la société civile, les médias, les institutions universitaires et de recherche, les syndicats, les organisations de travailleurs et d'employeurs ainsi que les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, travailleront à bâtir une Côte d'Ivoire prospère, solidaire, pacifique et résiliente, où nul n'est laissé pour compte, et où les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale – s'équilibrent pour le bien-être des générations présentes et futures.

Dr. Souleymane Diarrassouba

Ministre du Plan et du Développement
de Côte d'Ivoire

Mme Hélène N'Garnim-Ganga

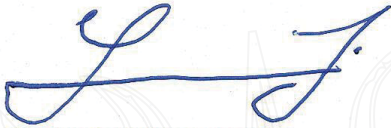
Coordonnatrice Résidente du Système des
Nations Unies en Côte d'Ivoire

¹ Le document stratégique officiel de la Côte d'Ivoire est intitulé Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030. Il a été élaboré en 2021 par le Conseil National des Politiques Économiques (CNPE) et constitue la feuille de route pour transformer le pays en une nation émergente, industrialisée et inclusive d'ici 2030.

² UN80 – Shifting Paradigms: United to Deliver est une initiative des Nations Unies publiée en septembre 2025, qui propose une refonte des structures et programmes de l'ONU pour les rendre plus cohérents, efficaces et adaptés aux défis mondiaux.

Signatures

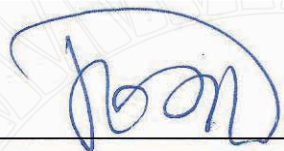
En signant ci-après, les parties prenantes s'engagent à mettre en œuvre ce Cadre de Coopération pour l'atteinte des résultats escomptés.



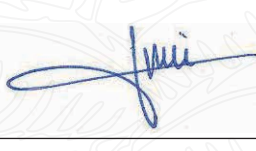
Dr Souleymane Diarrassouba
Ministre du Plan et du Développement
Côte d'Ivoire



Mme Hélène N'Garnim-Ganga
Coordonnatrice Résidente du Système
des Nations Unies en Côte d'Ivoire



M. Joseph Nyemah
Représentant Pays
FAO



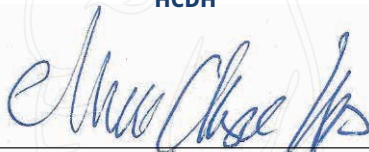
M. Herman Messan
Directeur Pays
FIDA



M. Robert Kotchani
Représentant Régional
HCDH



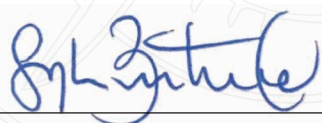
M. David Preux
Chef de Mission
OIM



Mme Ndeye Coumba Diop
Directrice Pays
OIT



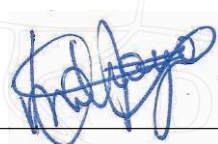
Dr Lucien Manga
Représentant Pays
OMS



Mme Sylvie Bertrand
Représentante Régionale
ONUDC



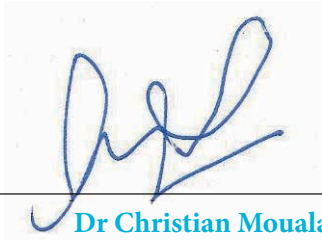
M. Victor Claude Diwandja Djemba
Chef du Bureau Régional Afrique, OiC
ONUDI



Mme Adjaratou Fatou Ndiaye
Représentante Résidente
ONUFEMMES



M. Oumar Sylla
Directeur Régional
ONU-Habitat



Dr Christian Mouala
Directeur Pays
ONUSIDA



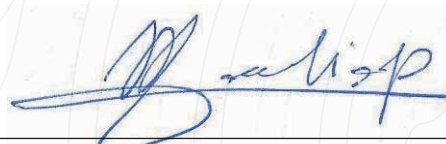
Mme Olivia Hantz
Représentante et Directrice Pays
PAM



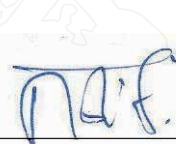
Mme Blerta Cela
Représentante Résidente
PNUD

Rose
Mwebaza

Mme Rose Mwebaza
Directrice Régionale pour l'Afrique
PNUE



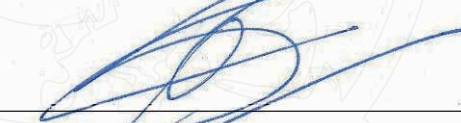
M. Mame Omar Diop
Chef de Bureau et Représentant
UNESCO



M. Saidou Kaboré
Représentant Résident
UNFPA



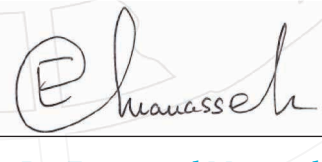
M. Abdouraouf Gnon-Konde
Directeur Régional
UNHCR



M. Jean Francois Basse
Représentant Pays
UNICEF



Mme Alimatou Rwekaza Travaly
Directrice Régionale par intérim pour
l'Afrique de l'Ouest
UNOPS



Dr. Emmanuel Manasseh
Directeur Régional
UIT

Signé le 28 avril 2026 à Abidjan, Côte d'Ivoire

Résumé exécutif

Le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2026–2030 (le “CCDD”) incarne une nouvelle génération de partenariats entre le Gouvernement de Côte d’Ivoire et le Système des Nations Unies (SNU), s’inscrivant résolument en appui au Plan Stratégique Côte d’Ivoire 2030 et à l’Etude Nationale Prospective « Côte d’Ivoire 2040 » et prenant en compte l’Agenda 2063 de l’Union Africaine : l’Afrique que nous voulons.³

En cohérence avec la vision du Plan National de Développement (PND) 2026–2030 :

Bâtir ensemble
une Nation solidaire,
stable et prospère.

Le CCDD soutient une trajectoire de développement inclusif, résilient et durable.

Il traduit une ambition commune de changement de paradigme, fondée sur la cohérence des politiques publiques, l’équité sociale et la durabilité environnementale. Le CCDD s’appuie par ailleurs sur les six transitions clés (Systèmes alimentaires ; Education ; Energie; Emploi et Protection sociale ; Connectivité digitale ; Changement climatique) – considérées comme leviers d’accélération de l’atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le cycle du CCDD et celui du PND 2026-2030 coïncidant avec l’échéance de l’Agenda 2030 de développement durable, le SNU conçoit ce cadre comme une opportunité stratégique pour accélérer les ODD. Il vise à générer des résultats transformationnels durables, à consolider les acquis et à préparer la transition vers l’après-ODD.

Issu d’un processus consultatif inclusif et fondé sur des données probantes, le CCDD a mobilisé l’État, les collectivités, la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers ainsi que les entités du SNU. Bâti sur les principes de cocréation et de redevabilité mutuelle, il met l’accent sur la convergence des efforts, la territorialisation des politiques publiques

et l’usage accru de données désagrégées et prospectives. L’Analyse Commune de Pays (ACP 2025) a identifié les vulnérabilités structurelles et les leviers de transformation durable. Le CCDD intègre pleinement tous les piliers du PND 2026-2030, y compris le premier pilier « Paix, sécurité et stabilité durables », qui renforce le lien entre développement, gouvernance et résilience.

Le CCDD est structuré autour de trois priorités stratégiques interconnectées, dans le but d’éviter toute dispersion, de renforcer sa lisibilité et sa cohérence, et d’accroître son impact. Ces priorités stratégiques sont :



La transformation structurelle de l’économie et le développement inclusif ;



L’accès équitable aux services essentiels, la protection et la cohésion sociale ;

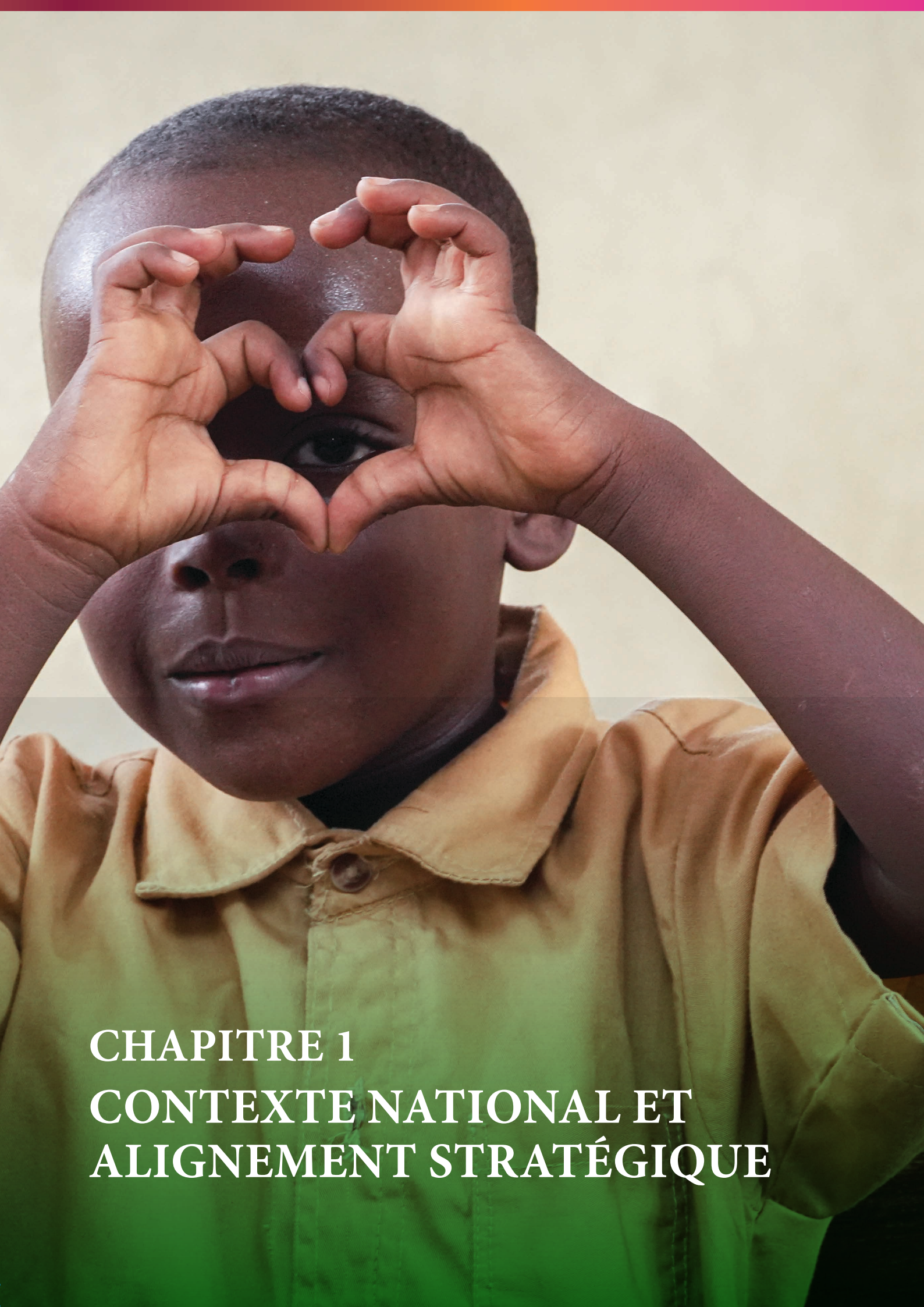


La résilience environnementale et la gouvernance durable des ressources naturelles.

Sa théorie du changement repose sur l’idée qu’une gouvernance transparente, des institutions performantes et une inclusion accrue des populations dans la gestion des affaires publiques renforceront la paix, réduiront les inégalités et stimuleront une croissance équitable et durable. La transformation recherchée est systémique, articulant moteurs économiques, sociaux et environnementaux à tous les niveaux. La mise en œuvre s’appuie sur un dispositif de gouvernance renoué, fondé sur la coordination, la convergence et la transparence. L’Équipe-Pays des Nations Unies mobilisera les expertises et partenariats requis pour accompagner le Gouvernement dans la réalisation des priorités nationales et des ODD.

Ainsi conçu, le CCDD se présente comme un cadre stratégique de transformation, de paix et de résilience, aligné sur le PND 2026–2030, traduisant l’engagement commun du Gouvernement de Côte d’Ivoire et du SNU pour une Côte d’Ivoire stable, inclusive et prospère où nul n’est laissé pour compte.

³ Agenda 2063 de l’Union Africaine : The Africa We Want» (L’Afrique que nous voulons) : Transformer l’Afrique en une puissance mondiale intégrée, prospère, pacifique et autonome d’ici 2063, en mettant l’accent sur le développement durable, l’autonomisation des citoyens (femmes et jeunes en particulier), et le leadership africain sur la scène mondiale.



CHAPITRE 1 CONTEXTE NATIONAL ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

1.1 Contexte national et régional du développement

Au cours de la dernière décennie, la Côte d'Ivoire a consolidé sa position de locomotive économique de l'Afrique de l'Ouest, enregistrant une croissance moyenne annuelle d'environ 6 % entre 2015 et 2024⁴. Sur la même période, le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant est passé de 1,815 dollars en 2015 à 2,395 dollars en 2024. Cette performance traduit la résilience de l'économie ivoirienne, sa capacité à surmonter des crises successives et à maintenir une trajectoire de stabilité macroéconomique.

Portée par des réformes structurelles, des investissements soutenus dans les infrastructures, l'amélioration du climat des affaires et un renforcement de la gouvernance économique, la Côte d'Ivoire s'impose aujourd'hui comme la neuvième économie d'Afrique et la deuxième au sein de la CEDEAO⁵

Sur le plan social, selon le profil de la pauvreté dressé par l'Agence nationale de la statistique, le taux de pauvreté monétaire en Côte d'Ivoire s'établissait à 37,5 % en 2021, marquant une baisse de 1,9 point de pourcentage par rapport à 2018, où il atteignait 39,4 %⁶. Cette évolution positive reflète les efforts soutenus déployés par le Gouvernement pour stimuler une croissance plus inclusive, renforcer les politiques de protection sociale et améliorer l'accès des populations vulnérables aux services sociaux de base. Elle traduit notamment l'impact combiné des investissements publics, des réformes économiques et sociales, ainsi que des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté, visant à réduire les inégalités et à améliorer durablement les conditions de vie des ménages.

Ces progrès, bien que perfectibles, témoignent d'une dynamique encourageante en matière de réduction de la pauvreté et s'inscrivent dans la trajectoire poursuivie par la Côte d'Ivoire pour l'atteinte de l'ODD 1 relatif à l'élimination de la pauvreté, en cohérence avec les priorités nationales de développement et les orientations

stratégiques du CCDD 2026–2030, qui placent l'inclusion sociale, la résilience des ménages et le renforcement du capital humain au cœur de l'action publique.

Sur le plan de la protection sociale et de l'accès aux soins de santé, la Côte d'Ivoire a engagé, au cours des dernières années, des réformes structurantes traduisant la volonté affirmée de l'État de garantir à l'ensemble de la population une couverture sanitaire plus équitable et plus inclusive. Au cœur de ces efforts, figure la mise en œuvre progressive de la Couverture Maladie Universelle (CMU), conçue comme un instrument central de réduction des inégalités d'accès aux soins, de renforcement de la solidarité nationale et de lutte contre la vulnérabilité socio-économique.

Selon le ministère de l'Emploi et de la Protection sociale (MEPS), 23 millions d'Ivoiriens étaient déjà enrôlés dans le dispositif de la CMU à la mi-décembre 2025, soit environ 71 % de la population nationale⁷. Cette progression substantielle constitue un levier déterminant pour la réalisation de l'ODD 3 relatif à la santé et le bien-être, en facilitant l'accès effectif à des services de santé essentiels et de qualité, tout en contribuant à l'ODD 1 à travers la réduction des dépenses de santé catastrophiques et du risque d'appauvrissement lié à la maladie.

Dans le cadre du CCDD, ces avancées s'inscrivent dans la priorité accordée au renforcement du capital humain, à la réduction des inégalités sociales et territoriales et à la consolidation des systèmes nationaux de protection sociale.

L'accès à l'éducation et à la formation s'est également amélioré au cours des dernières années, traduisant des investissements soutenus consentis par l'État en faveur du développement du capital humain. Toutefois, les défis liés à la qualité des apprentissages et à l'adéquation entre les systèmes de formation et les besoins du marché du travail demeurent significatifs. Les écarts persistants entre les compétences acquises et celles requises par les secteurs porteurs de la transformation économique limitent encore l'employabilité des jeunes et la productivité globale de l'économie. Dans un contexte marqué par

une transition structurelle vers des activités à plus forte valeur ajoutée, le renforcement des compétences techniques, numériques et entrepreneuriales apparaît comme un levier central. Les efforts engagés par le Gouvernement, notamment en matière de réforme des curricula, de développement de la formation technique et professionnelle et de promotion des partenariats avec le secteur privé, constituent des avancées importantes, mais appellent à une meilleure articulation afin de répondre pleinement aux besoins actuels et futurs en capital humain.

La période 2021–2025 a également mis en lumière des défis de gouvernance, de participation citoyenne et d'efficacité institutionnelle. Le rapport d'évaluation indépendante du CCDD 2021–2025 souligne que la coordination intersectorielle et la territorialisation des politiques publiques restent perfectibles, bien que les résultats obtenus dans la santé, l'éducation et la gouvernance locale aient posé des bases solides pour la période 2026–2030.

Au niveau régional, l'instabilité dans le Sahel a accentué les défis sécuritaires et les pressions migratoires, affectant ainsi les chaînes commerciales et la stabilité

des zones frontalières. Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire consolide sa diplomatie préventive et renforce la coopération sécuritaire sous-régionale. Parallèlement, la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) ouvre de nouvelles perspectives d'intégration économique, de diversification des marchés et de renforcement des chaînes de valeur régionales, dans une logique de développement inclusif et durable.

La Côte d'Ivoire est à la fois pays d'origine, de transit et de destination des mobilités régionales. Les transferts de fonds, la mobilité des compétences et l'engagement de la diaspora contribuent à la résilience des ménages, à l'investissement local et à l'innovation. Dans le même temps, les défis liés à la migration irrégulière et aux zones frontalières nécessitent un renforcement des cadres de gouvernance et de protection. Le CCDD intègre ainsi la mobilité humaine comme opportunité de développement et enjeu de stabilité, en cohérence avec les priorités nationales et régionales.



⁴ Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde / Côte d'Ivoire.

⁵ Données de classement du PIB nominal des pays africains issues des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (2023–2024).

⁶ Gouvernement de Côte d'Ivoire, Agence nationale de la statistique, Profil de la pauvreté (juin 2024)

⁷ Selon les données de l'Agence nationale de la statistique, la population ivoirienne était estimée à 32,49 millions en septembre 2025.

1.2 Vision Côte d’Ivoire 2030 et Plan National de Développement (PND) 2026–2030

La Côte d’Ivoire aspire à devenir un pays émergent, industriel et démocratique à l’horizon 2040, conformément à la vision développée dans l’[Etude Nationale Prospective « Côte d’Ivoire 2040 »](#) et au [Plan Stratégique Décennal Côte d’Ivoire 2030](#). Ces visions reposent sur quatre axes :

- Le développement du capital humain
- la compétitivité économique
- l’inclusion sociale et
- l’ouverture internationale

Dans ce cadre, le PND 2021–2025 a consolidé les fondamentaux macroéconomiques et jeté les bases du PND 2026–2030, dont la vision est :

Bâtir ensemble une Nation solidaire, stable et prospère

Le PND 2026-2030 repose sur six piliers interdépendants :

- 1. Paix, sécurité et stabilité durables ;
- 2. Modernisation de l’agriculture et renforcement des chaînes de valeur ;

- 3. Promotion de l’investissement privé et réduction de l’informalité ;
- 4. Développement du capital humain et création d’emplois décents ;
- 5. Infrastructures stratégiques et transition écologique ; et
- 6. Bonne gouvernance et modernisation de l’État.

Ces piliers traduisent la volonté du Gouvernement de promouvoir une croissance inclusive et responsable, fondée sur la paix, la durabilité et la redevabilité mutuelle plaçant la cohésion sociale, la prévention des conflits et la sécurité humaine au cœur de la stratégie nationale.

L’objectif global du PND 2026-2030 est de transformer la croissance économique en prospérité partagée grâce à la création d’emplois décents, la réduction des inégalités et la transition écologique, tout en préservant la stabilité politique et la cohésion sociale.

1.3 Progrès vers les Objectifs de Développement Durable

Selon le [Rapport sur le développement durable 2025](#), la Côte d’Ivoire affiche une trajectoire de progrès réels mais contrastés dans la mise en œuvre de l’Agenda 2030. Si son score global à l’Indice des Objectifs de développement durable (ODD) s’est amélioré entre 2015 et 2025, passant d’environ 55 à 63 sur 100, le pays est toutefois classé autour de la 119^e place sur 167 pays. La Côte d’Ivoire figure parmi les pays ayant enregistré la progression la plus rapide au niveau mondial sur la période récente — se situant au troisième rang en termes de dynamique d’amélioration — ce qui atteste d’un effort soutenu d’alignement stratégique, même si cette accélération demeure encore insuffisante au regard des écarts structurels persistants. Cette position intermédiaire reflète une dynamique dans laquelle des avancées sectorielles notables coexistent avec des défis

structurels persistants. À ce stade, aucun des 17 ODD n’est pleinement atteint, ce qui confirme que les progrès enregistrés, bien que tangibles, restent insuffisants pour assurer une convergence complète vers les cibles fixées à l’horizon 2030.

Ainsi, la performance de la Côte d’Ivoire se distingue par des avancées notables sur plusieurs Objectifs de développement durable, en particulier les ODD 1, 3, 4, 6 et 10. Les progrès les plus significatifs sont observés au titre de l’ODD 10 relatif à la réduction des inégalités, avec une diminution du coefficient de Gini, passé de 41,5 en 2015 à 35,3 en 2021⁸. Cette évolution traduit une amélioration mesurable de la répartition des revenus au niveau national, bien que des disparités substantielles

persistent, notamment entre les zones urbaines et rurales ainsi qu’entre les différentes régions du pays. Des progrès modérés mais significatifs sont également observés au titre de l’ODD 1 relatif à l’élimination de la pauvreté, comme en témoigne la baisse du taux de pauvreté monétaire mesuré au seuil international de 3,65 dollars par jour, passé de 45,51 % en 2015 à 20,59 % en 2025⁹. Cette évolution reflète une amélioration substantielle des conditions de vie d’une partie de la population, tout en soulignant la persistance de poches de vulnérabilité, en particulier parmi les ménages ruraux et les groupes socioéconomiques les plus exposés.

En matière de santé (ODD 3), des progrès tangibles ont été enregistrés, notamment à travers la réduction du taux de mortalité maternelle, passé de 447,3 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2020 à 359 en 2023¹⁰. Cette évolution traduit une amélioration notable de l’accès et de la qualité des soins de santé maternelle, bien que les niveaux observés demeurent en deçà des cibles internationales fixées à l’horizon 2030.

Par ailleurs, le leadership et l’engagement soutenus au plus haut niveau de l’État de Côte d’Ivoire dans la lutte contre le VIH/sida, conjugués à des investissements conséquents tant du Gouvernement que de ses partenaires techniques et financiers (PTFs), ont permis au pays d’enregistrer des avancées significatives vers l’atteinte des cibles 95-95-95 et vers l’élimination du VIH en tant que menace de santé publique à l’horizon 2030. A titre illustratif, le nombre de nouvelles infections par le VIH pour 1 000 personnes non infectées est en diminution continue, passant de 0.75 en 2015 à environ 0.35 en 2023¹¹.

Au titre de l’ODD 4 relatif à l’éducation, les efforts soutenus engagés par le Gouvernement ivoirien en faveur de l’accès universel à l’enseignement de base ont permis une progression significative du taux net de scolarisation dans l’enseignement primaire, passé de 72,17 % en 2015 à 86,84 % en 2023¹².

Sur l’ODD 6 relatif à l’eau propre et à l’assainissement, des progrès sont également observés, notamment à travers l’augmentation, quoique modeste, de l’accès de la population aux services d’eau potable de base, qui concerne désormais environ 73 % des habitants. Cette amélioration, bien que réelle, demeure insuffisante pour garantir un accès universel et équitable aux

services d’eau potable, en particulier dans les zones rurales et périurbaines, où les déficits d’infrastructures et de gouvernance persistent. Ces progrès traduisent une dynamique globalement positive et constituent une base encourageante, même si leur ampleur et leur rythme demeurent, à ce stade, insuffisants pour assurer pleinement l’atteinte des cibles fixées à l’horizon 2030.

En revanche, les données disponibles sur le profil de la Côte d’Ivoire dans le Rapport sur les ODD cité ci-haut indiquent que neuf objectifs sont en situation de stagnation. Il s’agit des ODD 2 (Faim zéro), 5 (Égalité entre les sexes), 7 (Énergie propre et d’un coût abordable), 8 (Travail décent et croissance économique), 9 (Industrie, innovation et infrastructure), 11 (Villes et communautés durables), 15 (Vie terrestre), 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Cette situation met en évidence des faiblesses structurelles persistantes dans plusieurs secteurs clés du développement. À titre illustratif, en lien avec l’ODD 2, les dernières analyses du Dispositif de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (DISSA) et du Cadre Harmonisé (CH) estiment à 3,3 millions le nombre d’Ivoiriens en insécurité alimentaire, dont 1,2 million en insécurité alimentaire aiguë.

Bien que la situation nationale demeure relativement stable, ces évaluations mettent en évidence la persistance de poches de vulnérabilité, notamment dans les zones rurales du Nord et du Nord-Est, où l’insécurité alimentaire a été multipliée par sept depuis 2022, en partie en raison de l’afflux de demandeurs d’asile exerçant une pression accrue sur les communautés hôtes. Ces tendances montrent qu’une part significative des ménages reste exposée à une insécurité alimentaire aiguë ou chronique. Elles soulignent également la persistance de vulnérabilités structurelles et l’inégale répartition des progrès, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la résilience économique, de la gouvernance et de la durabilité environnementale.

Enfin, un signal préoccupant se dégage de la performance insuffisante enregistrée au titre de l’ODD 13 relatif à la lutte contre les changements climatiques, pour lequel la Côte d’Ivoire présente une dynamique de recul. Cette tendance met en évidence une vulnérabilité du pays face aux risques climatiques, ainsi que des insuffisances dans les efforts d’adaptation, d’atténuation et d’intégration

⁸ Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde / Cote d’Ivoire

⁹ Idem

¹⁰ Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde / Cote d’Ivoire

¹¹ Sustainable Development Solutions Network (SDSN). (2025). Sustainable Development Report 2025: Financing Sustainable Development to 2030 and Mid-Century, 10e édition (Dublin, Ireland: Dublin University Press).

¹² Idem

transversale des enjeux climatiques dans les politiques de développement. Ceci s'illustre par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre incorporées dans les importations, passées d'environ 0,7 tonne de CO₂ par habitant en 2020 à près de 2 tonnes par habitant en 2024¹³.

Au regard des progrès enregistrés et des défis mis en évidence dans cette section, ce nouveau cycle de coopération a pour ambition de contribuer à l'accélération des ODD en Côte d'Ivoire à travers la mise en œuvre d'interventions ciblées et intégrées, alignées sur les priorités stratégiques du Plan National de Développement

(PND) 2026-2030. Cette phase visera en particulier à lever les blocages structurels identifiés, à consolider les acquis dans les secteurs en progrès et à renforcer les fondations institutionnelles, sociales et environnementales du développement durable. En s'appuyant sur une approche fondée sur les données probantes, la redevabilité, la cohésion sociale et la prévention des risques, le CCDD entend catalyser des transformations à fort impact, en cohérence avec le PND et le Cadre national intégré de financement (INFF), afin de rapprocher durablement le pays des cibles de l'Agenda 2030.



¹³ Sustainable Development Solutions Network (SDSN). (2025). Sustainable Development Report 2025: Financing Sustainable Development to 2030 and Mid-Century, 10e édition (Dublin, Ireland: Dublin University Press).

1.4 Six transitions comme leviers d'accélération

Dans un contexte mondial marqué par l'accumulation de chocs systémiques — ralentissement économique, crises climatiques, tensions géopolitiques, mutations technologiques rapides — le CCDD retient l'approche des six transitions comme points d'entrée transformationnels

permettant d'accélérer simultanément plusieurs ODD, dépasser les approches sectorielles fragmentées et aligner politiques publiques, investissements et partenariats autour d'impacts systémiques.

Systèmes alimentaires

La transition des systèmes alimentaires vise à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à renforcer la résilience des moyens de subsistance ruraux et à promouvoir des chaînes de valeur agricoles résilientes, durables et inclusives. Le CCDD soutient la modernisation du secteur agricole à travers l'amélioration de la productivité, la diversification, la valorisation locale et l'adoption de pratiques climato-intelligentes. En Côte d'Ivoire, le point d'entrée stratégique réside dans la transformation durable de la filière cacao — pilier de

l'économie nationale et source majeure de revenus ruraux — à travers la replantation, l'agroforesterie, la traçabilité et la transformation locale accrue, afin de concilier sécurité des revenus, restauration des écosystèmes forestiers et montée en gamme industrielle. Cette transition répond directement aux vulnérabilités structurelles identifiées par l'ACP, notamment l'exposition aux chocs climatiques, les inégalités territoriales et la persistance de la pauvreté rurale.

Accès à une énergie abordable et durable

La transition énergétique vise à assurer un accès équitable à une énergie fiable, abordable et propre, condition essentielle d'une croissance inclusive et résiliente. En Côte d'Ivoire, elle soutient la réduction des émissions, la sécurité énergétique et la compétitivité économique, tout en renforçant l'adaptation aux changements climatiques. La spécificité ivoirienne réside toutefois dans son important potentiel de valorisation de la biomasse agricole — en

particulier les résidus issus de la filière cacao, anacarde et palmier à huile — qui constitue un point d'entrée stratégique pour une transition énergétique à forte intensité d'emplois locaux, articulée à la transformation agro-industrielle et à l'économie circulaire. Le CCDD positionne cette transition comme un levier central pour la création d'emplois verts, la transformation industrielle et la réduction des vulnérabilités climatiques.

Connectivité digitale

La transition de la connectivité digitale constitue un catalyseur transversal de transformation économique, sociale et institutionnelle. Elle vise à réduire les fractures numériques, à stimuler l'innovation, à renforcer l'inclusion et à améliorer l'efficacité de l'action publique. En Côte d'Ivoire, le point d'entrée spécifique réside dans l'ambition de faire d'Abidjan un hub numérique régional en Afrique de l'Ouest, adossé au développement des infrastructures de fibre optique, à l'extension de la

couverture mobile et à l'émergence d'un écosystème fintech et GovTech dynamique, qui positionne le numérique comme levier de formalisation économique, d'élargissement de l'assiette fiscale et de transformation des services publics. Le CCDD intègre cette transition pour soutenir la modernisation de l'État, la prise de décision fondée sur les données probantes et l'accès équitable aux services, notamment pour les jeunes, les femmes et les populations vulnérables.

Education

La transition éducative vise à améliorer la qualité, l'équité et la pertinence des systèmes d'éducation et de formation, en adéquation avec les besoins d'une économie en transformation. Elle constitue un pilier fondamental du développement du capital humain, de l'employabilité et de la mobilité sociale. Au-delà des interventions concentrées sur le primaire avec l'appui de partenaires tels que l'UNICEF et l'UNESCO, un point d'entrée stratégique pour la Côte d'Ivoire réside dans la

réforme et l'expansion de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP), notamment dans les filières agro-industrielles, énergétiques et numériques, afin de répondre directement aux besoins des chaînes de valeur prioritaires et d'accompagner l'industrialisation en cours. Le CCDD répond ainsi aux défis persistants liés à l'inadéquation compétences-marché du travail et à la faible productivité, identifiés dans l'ACP.

Emploi et protection sociale

Cette transition vise à promouvoir des emplois décents, productifs et inclusifs, tout en renforçant les systèmes de protection sociale et la résilience des populations face aux chocs. Elle contribue à capter le dividende démographique, à réduire l'informalité et à prévenir les facteurs structurels de fragilité sociale. En Côte d'Ivoire, un point d'entrée particulièrement pertinent réside dans la formalisation progressive et la montée en productivité des chaînes de valeur agricoles et urbaines

à forte intensité de main-d'œuvre — notamment cacao, anacarde, vivrier marchand et petits services urbains — combinée à l'extension du Registre Social Unique et des mécanismes de protection sociale adaptative, afin d'articuler inclusion économique et sécurisation des revenus face aux chocs climatiques et sécuritaires. Le CCDD intègre pleinement le principe de Ne laisser personne pour compte en mettant l'accent sur les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables.

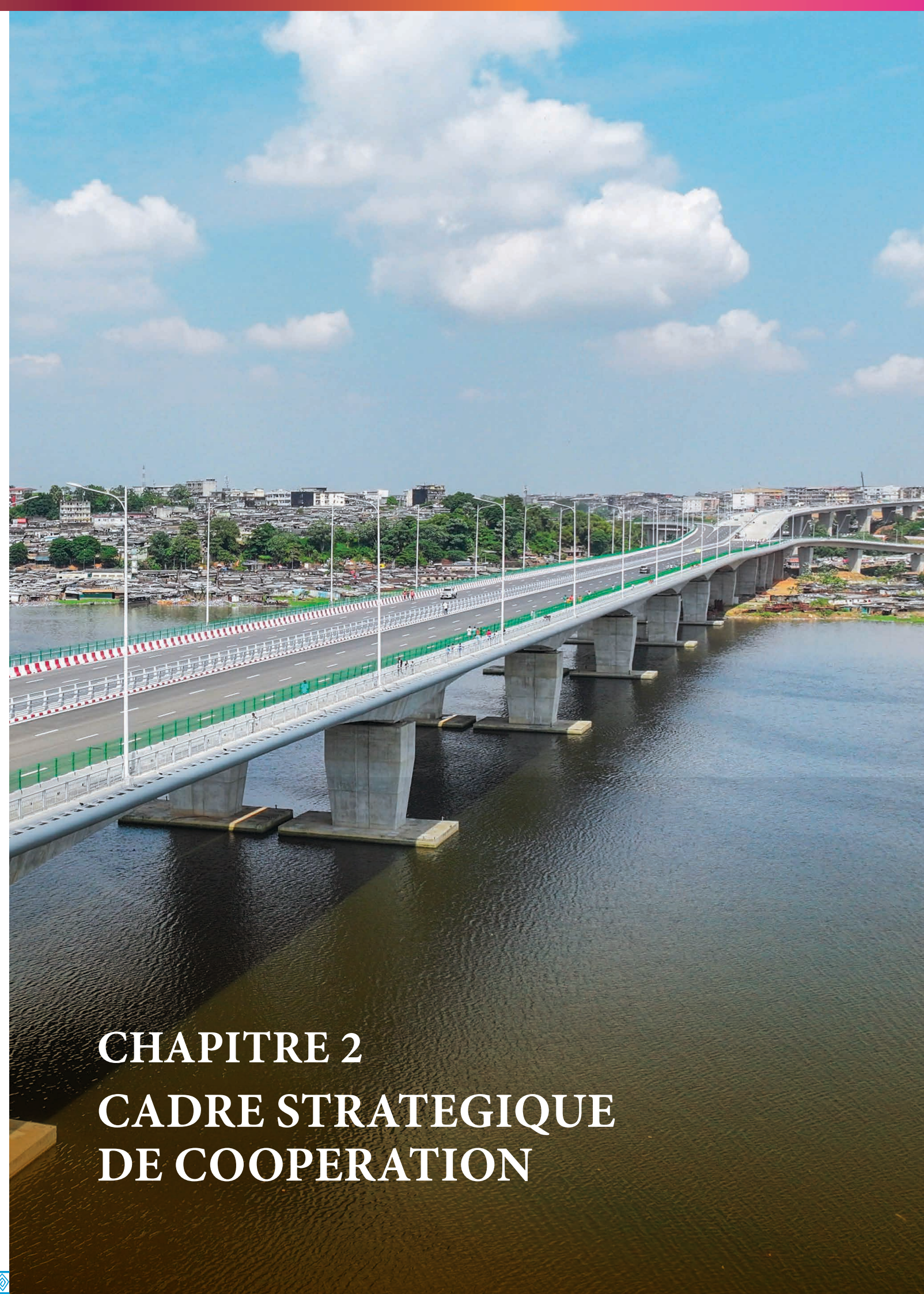
Lutte contre le changement climatique, la perte de la biodiversité et la pollution

La transition relative au climat, à la biodiversité et à la pollution vise à préserver le capital naturel, restaurer les écosystèmes et réduire les risques environnementaux systémiques. En Côte d'Ivoire, le point d'entrée stratégique est double : la restauration d'un massif forestier fortement dégradé — le pays ayant perdu une part majeure de son couvert forestier en quelques décennies sous l'effet de l'expansion agricole — et la protection des zones côtières exposées à l'érosion et à la montée du niveau de la mer, qui menacent directement les infrastructures économiques et les moyens de subsistance le long du littoral. Le CCDD l'inscrit comme un pilier de la résilience à long terme,

en lien avec la sécurité alimentaire, la gestion durable de l'eau, la planification territoriale et la prévention des conflits liés aux ressources naturelles.

Les six transitions constituent la matrice structurante du CCDD 2026–2030. Elles organisent l'ensemble des priorités stratégiques, des résultats et des produits du Cadre de coopération, assurant la cohérence entre développement, paix et résilience, l'alignement avec le PND 2026–2030 et l'orientation des investissements vers des transformations durables à fort impact.

En adoptant les Six Transitions comme colonne vertébrale, le CCDD positionne l'action du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire comme intégrée, anticipative et centrée sur les populations, capable de répondre aux risques émergents tout en accélérant la réalisation des ODD et la consolidation de la paix, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la prospérité partagée.



CHAPITRE 2 CADRE STRATEGIQUE DE COOPERATION

2.1. Vision du Cadre de Coopération

La vision du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2026–2030 s'inscrit dans l'ambition commune du Gouvernement de Côte d'Ivoire et du SNU d'accompagner le pays vers un développement plus inclusif, résilient et durable. Elle

constitue le point de convergence entre les engagements nationaux exprimés dans le PND 2026–2030, les ODD, ainsi que les priorités régionales et continentales auxquelles la Côte d'Ivoire adhère.



Une Côte d'Ivoire stable, résiliente et pacifique, où chacun accède à des services de qualité, et bénéficie d'une croissance inclusive et durable, portée par une transformation structurelle et une gouvernance efficace.

Cette vision exprime un horizon partagé où les progrès économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels se renforcent mutuellement. Elle reflète la volonté d'un développement qui ne se limite pas à la croissance économique, mais qui repose sur l'équité, la justice sociale, la performance des institutions publiques, la durabilité environnementale et la consolidation de la paix. Elle incarne également l'engagement du SNU à accompagner l'État ivoirien dans la construction d'une société plus inclusive et harmonieuse, où chaque personne — sans distinction de sexe, d'âge, d'origine sociale ou de localisation géographique — bénéficie des opportunités du développement.

Cette vision met au cœur de l'action publique la stabilité, la paix et la résilience, considérées comme des conditions indispensables à la poursuite des transformations structurelles en cours. L'ancrage d'une économie diversifiée et innovante, capable de créer de la valeur et des emplois pour les jeunes et les femmes, constitue un autre pilier essentiel. La vision reconnaît également le rôle central de l'accès équitable aux services sociaux essentiels — santé, éducation, protection sociale, sécurité civile, justice, eau et assainissement — pour renforcer la cohésion sociale, réduire les inégalités et améliorer durablement le bien-être des populations.

La vision intègre la nécessité d'une transition écologique et énergétique maîtrisée, qui permet à la Côte d'Ivoire de protéger son environnement, de renforcer sa résilience face aux risques climatiques, d'accélérer la transition vers une économie sobre en carbone et de préserver ses ressources naturelles pour les générations futures. La durabilité environnementale est ainsi envisagée non comme un secteur isolé mais comme une composante transversale indispensable pour soutenir la transformation économique, renforcer la sécurité humaine et garantir un développement véritablement durable.

La vision reconnaît enfin le rôle clé d'une gouvernance efficace, inclusive et redevable. Elle met en avant le besoin d'institutions plus performantes, transparentes et à l'écoute des citoyens, capables de planifier, financer et mettre en œuvre des politiques publiques qui répondent aux aspirations nationales. Le Système

des Nations Unies, à travers ses agences, fonds et programmes, s'engage à accompagner cet effort, à renforcer les capacités institutionnelles, à promouvoir les normes internationales et à favoriser l'innovation ainsi que l'utilisation stratégique des données et des technologies.

Ainsi formulée, la vision du Cadre de coopération fournit une orientation stratégique claire pour l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux. Elle sert de fondation commune pour encadrer les trois priorités stratégiques du CCDD — transformation économique et développement inclusif, accès équitable aux services et cohésion sociale, résilience environnementale et gouvernance durable — et pour articuler les voies de changement détaillées dans la théorie du changement globale qui suit. Ainsi, elle constitue le fil conducteur de toutes les interventions du SNU en Côte d'Ivoire au cours de la période 2026–2030.

2.2. Théorie de changement global du Cadre de coopération

2.2.1 Fondements et logique de transformation : Paix, Inclusion, Durabilité

Le Cadre de Coopération 2026–2030 repose sur la conviction qu'aucun progrès durable ne peut être atteint sans paix, inclusion et durabilité. Ces trois dimensions constituent les piliers indissociables du modèle de développement ivoirien et de la coopération entre le Gouvernement et le SNU.

Le diagnostic issu de l'Analyse Commune de Pays (ACP 2025) met en évidence quatre défis structurels interdépendants : la transformation incomplète de l'économie, la persistance des inégalités, la vulnérabilité

environnementale et la gouvernance institutionnelle encore fragmentée. Ces contraintes se traduisent par une croissance qui reste insuffisamment inclusive et résiliente.

La logique qui prévaut pour la mise en œuvre du CCDD appelle le SNU à une rupture stratégique afin de travailler de façon systémique et intégrée.

Cette approche repose sur quatre principes fondamentaux :

1. Paix et stabilité comme socle du développement durable ;
2. Inclusion et équité pour réduire les inégalités et garantir l'accès universel aux droits et services essentiels ;
3. Durabilité et résilience pour protéger le capital naturel et humain contre les chocs futurs ;
4. Responsabilité et partenariat pour ancrer la redevabilité mutuelle et l'action collective.

Ces principes traduisent la vision du Plan National de Développement 2026–2030 : « Bâtir, ensemble, une Nation solidaire, stable et prospère », en plaçant la paix, la cohésion sociale et la sécurité humaine au cœur du développement.

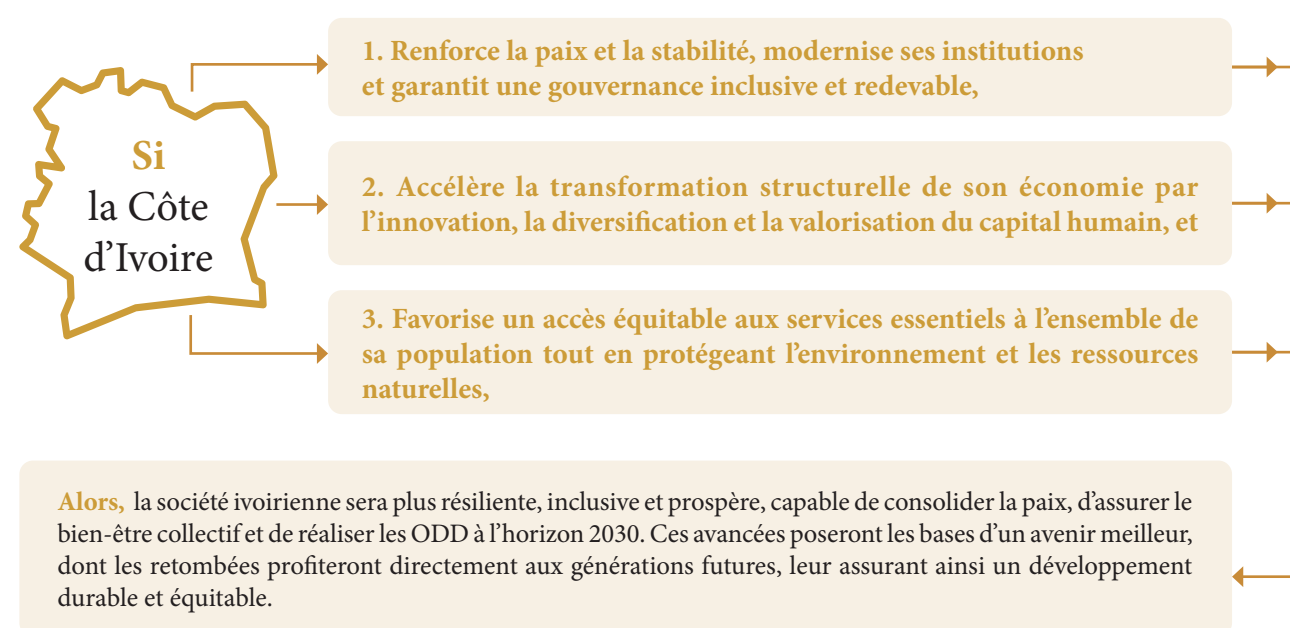
Dans cette logique de mutation, la transformation numérique constitue un facteur clé de causalité dans la théorie du changement du CCDD 2026–2030, en ce qu'elle renforce simultanément la productivité économique, l'accès équitable aux services essentiels,

la transparence institutionnelle et la résilience de l'État face aux chocs. Le développement d'infrastructures numériques, de services publics digitaux sécurisés et de compétences numériques ainsi que la promotion de

l'identité et de la diversité culturelle sont ainsi conçus comme des accélérateurs systémiques des trois résultats stratégiques escomptés du CCDD 2026-2030.

2.2.2 Théorie du changement globale : description narrative

La théorie du changement du CCDD 2026-2030 s'articule autour d'une logique causale intégrée, fondée sur les six transitions, en cohérence avec les piliers du PND. Elle repose sur le postulat suivant :



Cette théorie du changement traduit une approche intégrée et basée sur la prévention, reliant transformation économique, inclusion sociale et durabilité environnementale.

Elle s'appuie sur trois voies de changement interconnectées, qui correspondent aux priorités stratégiques du CCDD :



Ces trois voies sont soutenues par des principes transversaux : Ne laisser personne de côté (LNOB), égalité de genre, droits humains, innovation numérique

et partenariats inclusifs. Leur mise en œuvre s'appuie sur une gouvernance renforcée, garante de la convergence des actions et du suivi des progrès réalisés.

2.2.3 Cohérence avec le PND 2026-2030, le Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030 et les Six Transitions

Le CCDD 2026-2030 est aligné sur le PND 2026-2030, lui-même en totale cohérence avec le Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030 et l'Etude Prospective Côte d'Ivoire 2040. Il optimise également son alignement avec les Six transitions comme leviers d'accélération.

Cette cohérence stratégique avec le PND qui positionne la paix, la gouvernance et la durabilité comme socles du développement national se présente schématiquement comme suit :



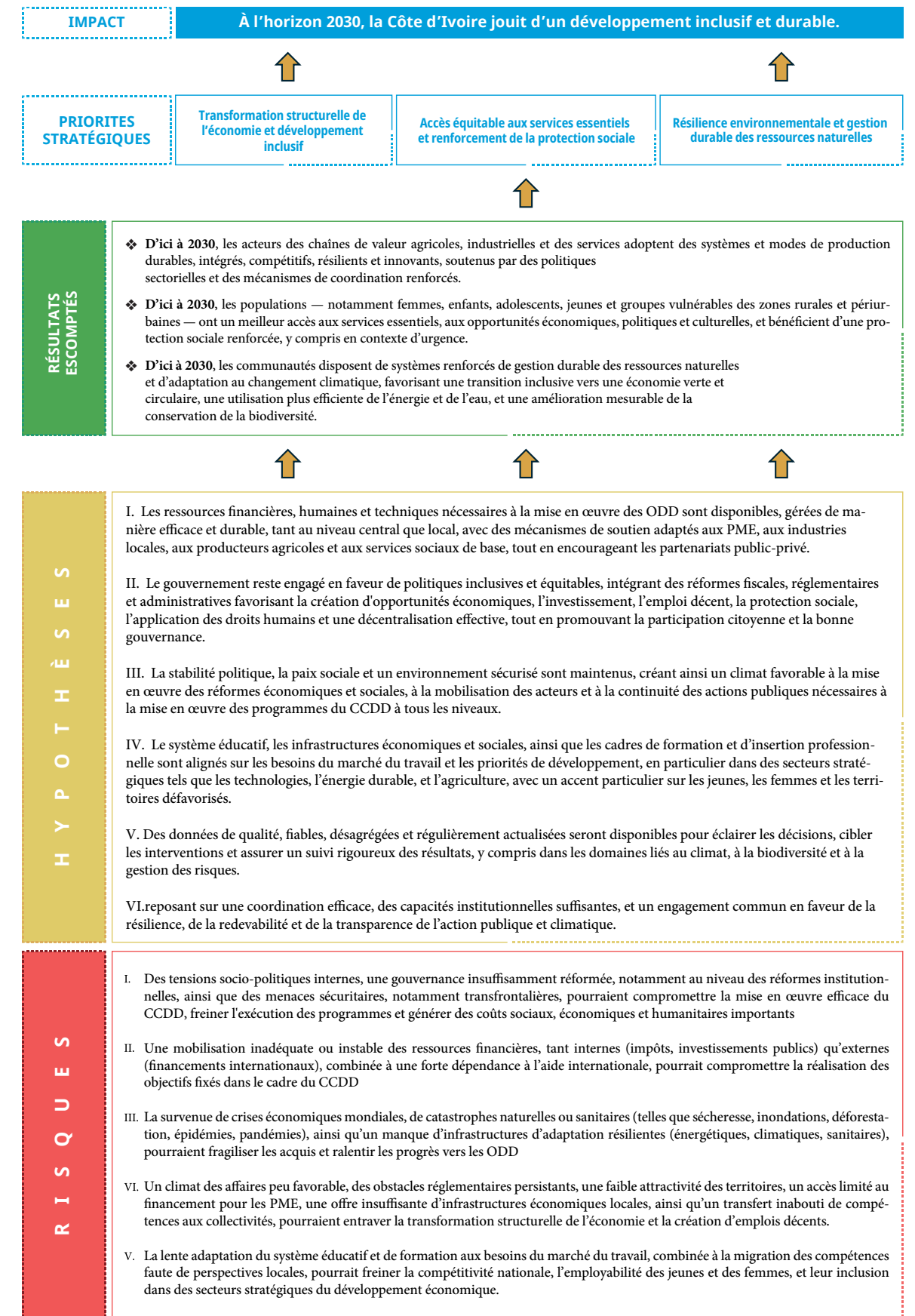
Cet alignement, illustré par le diagramme ci-après, traduit la volonté commune du Gouvernement et du SNU de passer d'une logique d'appui sectoriel à une

approche de transformation systémique, articulant paix, prospérité et durabilité.

Diagramme 1 : Alignement entre les six transitions et les Piliers du PND



Le schéma 1 ci-dessous illustre la théorie de changement décrite ci-haut.



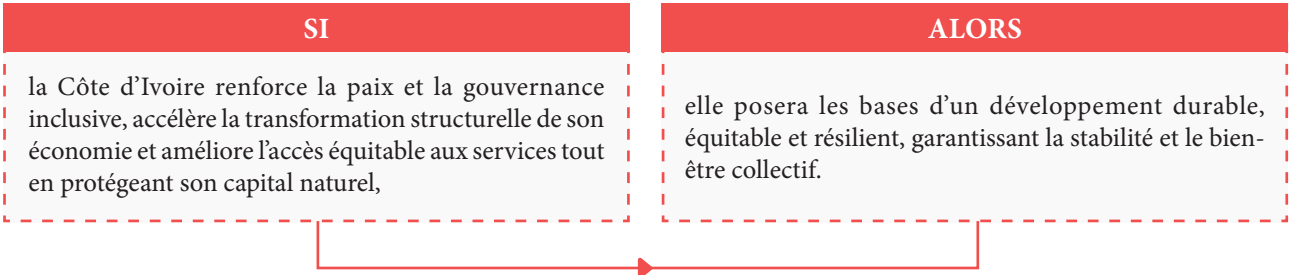


CHAPITRE 3
PRIORITÉS STRATÉGIQUES
ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

3.1. La théorie du changement et les trois priorités stratégiques

Le Cadre de coopération traduit la théorie du changement globale en trois priorités stratégiques interconnectées, qui constituent les axes majeurs de la coopération entre le Gouvernement de Côte d’Ivoire et le SNU.

Ces priorités s’articulent autour des six piliers du PND 2026–2030 et des six transitions comme accélérateurs de résultats. Ils visent à catalyser la transformation structurelle, la cohésion sociale et la durabilité environnementale tel que détaillé dans la théorie du changement globale exposée au Chapitre 2 et qui peut se résumer comme suit :



Les priorités stratégiques du CCDD 2026–2030 traduisent cette logique dans l’action :

- Transformation économique et développement inclusif – pour stimuler la croissance, l’innovation et l’emploi productif ;
- Accès équitable aux services, protection sociale et cohésion sociale – pour renforcer la sécurité humaine et la justice sociale ;
- Résilience environnementale et gouvernance durable – pour préserver le capital naturel et consolider la durabilité.

Ensemble, ces priorités traduisent la vision commune d’une Côte d’Ivoire solidaire, stable et prospère, où chaque citoyen participe activement à la construction d’un avenir partagé. Elles reposent sur la valeur ajoutée comparative du SNU, dont le rôle catalytique consiste

à contribuer à fédérer les partenaires, renforcer les capacités nationales et garantir la cohérence entre les politiques publiques, les ODD et les engagements internationaux du pays.



3.2. Priorité stratégique 1
Transformation économique et développement inclusif

D’ici à 2030, les acteurs des chaînes de valeurs agricoles, industrielles et des services utilisent des systèmes et des modes de production durables, plus intégrés, plus compétitifs, davantage résilients et innovants, soutenus par des mécanismes de coordination renforcés autour des stratégies et politiques sectorielles.

3.2.1. Théorie de changement spécifique

SI	ALORS
la transformation structurelle de l'économie est accélérée grâce à la diversification, à l'innovation, à l'investissement durable et à la création d'emplois décents,	la croissance deviendra plus inclusive et plus durable, renforçant la prospérité partagée, la stabilité sociale et la résilience économique.

La transformation structurelle de l'économie sera accélérée par l'expansion de la connectivité numérique, l'utilisation stratégique des données et le soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat numériques. Les interventions visant à réduire la fracture numérique territoriale et à renforcer les écosystèmes numériques locaux contribueront directement à la compétitivité des chaînes de valeur, à l'attractivité des territoires et à la création d'emplois décents, notamment pour les jeunes et les femmes.

3.2.2. Résultat escompté

D'ici à 2030, les acteurs des chaînes de valeurs agricoles, industrielles et des services utilisent des systèmes et des modes de production durables, plus intégrés, plus compétitifs, davantage résilients et innovants, soutenus par des mécanismes de coordination renforcés autour des stratégies et politiques sectorielles.

La matrice de résultat en annexe 1 fournit en détails les indicateurs qui permettront d'évaluer la réalisation de ce résultat.

3.2.3. Produits attendus

Produit 1
Les décideurs publics disposent de capacités renforcées pour améliorer les politiques d'incitation et leur mise en œuvre dans les secteurs stratégiques et les industries à forte valeur ajoutée, ainsi que pour faciliter l'accès au financement et au marché des producteurs agricoles.

Produit 2
Les acteurs au sein des chaînes de valeur agricoles, industrielles et des services ainsi que les jeunes, y compris les filles et les migrants, disposent des compétences techniques et professionnelles orientées vers l'innovation et adaptées aux besoins du marché du travail.

Produit 3
Les acteurs de la décentralisation et du développement local disposent de capacités techniques et institutionnelles pour améliorer l'autonomie des collectivités et accélérer la transformation des économies locales en particulier dans les systèmes alimentaires.

Les industries culturelles et créatives (ICC) de la Côte d'Ivoire, qui constituent un secteur transversal à forte valeur ajoutée et un levier majeur de transformation économique, sont également prises en compte dans le résultat escompté de la priorité stratégique 1. Par leur contribution croissante à la création de valeur, à la diversification de l'économie et à la dynamisation des économies locales dans l'ensemble des régions, les ICC jouent un rôle stratégique tant sur le plan économique que social et culturel. Elles offrent des opportunités significatives d'emploi et d'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes, les artistes et les femmes, tout en contribuant à l'amélioration progressive des conditions de travail et de revenus des acteurs culturels. Leur transformation structurelle, à travers la professionnalisation des chaînes de valeur, le renforcement des compétences orientées vers l'innovation, l'amélioration de l'accès au financement et une meilleure coordination des politiques sectorielles et territoriales, apparaît dès lors indispensable pour renforcer leur compétitivité et leur résilience. Au-delà

de leur impact économique, les industries culturelles et créatives participent de manière essentielle à l'affirmation de l'identité culturelle ivoirienne, au rayonnement du pays et à la cohésion sociale, faisant d'elles un pilier à part entière d'une croissance inclusive, durable et territorialement équilibrée.

3.2.4. Objectifs de Développement Durable concernés et optimisés grâce aux six transitions



Les transitions clés liées à cette priorité stratégique sont les suivantes : **systèmes alimentaires ; connectivité digitale ; éducation ; emploi et protection sociale.**

3.2.5. Liens avec les Piliers du Plan national du développement 2026-2030

La priorité stratégique 1 est alignée aux priorités nationales définies dans les piliers du PND 2026-2030 ci-après :

- **Pilier 2** : Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeurs agricoles ;
- **Pilier 3** : Promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et réduction de l'informalité ;
- **Pilier 4** : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ;
- **Pilier 5** : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire ; et
- **Pilier 6** : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.

La priorité stratégique 1 est mise en œuvre comme un levier de transformation structurelle et de développement inclusif, à travers des interventions intégrées visant la modernisation des systèmes productifs, le renforcement du capital humain, l'amélioration de la compétitivité et la réduction des inégalités d'accès aux opportunités économiques. Le CCDD contribuera ainsi directement à la réalisation

3.2.6. Valeur ajoutée du SNU

Le Système des Nations Unies apporte une expertise intégrée combinant appui normatif, cohérence des politiques publiques et articulation entre niveaux macroéconomique et sectoriel. Il soutient l'élaboration de politiques industrielles vertes, la modernisation inclusive des chaînes de valeur, la transformation numérique et l'alignement des compétences sur les besoins économiques, tout en contribuant à sécuriser

du résultat attendu en soutenant l'adoption, par les acteurs des chaînes de valeur agricoles, industrielles et des services (y compris des industries culturelles et créatives), de modes de production plus durables, résilients, innovants et mieux intégrés, appuyés par des mécanismes renforcés de coordination autour des politiques et stratégies sectorielles. Les progrès réalisés seront mesurés à travers les indicateurs définis dans la matrice des résultats, notamment ceux relatifs à l'amélioration de la productivité, à la montée en gamme des chaînes de valeur, à l'accès au financement, au développement des compétences et à l'inclusion des jeunes et des femmes dans les secteurs à forte valeur ajoutée.

Le CCDD favorisera l'émergence d'une croissance tirée par l'innovation, les investissements responsables et le dynamisme des PME et des industries locales, tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie sur l'ensemble du territoire national. Cet effort sera soutenu par l'engagement coordonné et durable du Système des Nations Unies, mobilisé pour appuyer les priorités nationales du PND à travers une assistance technique, un appui au renforcement des capacités institutionnelles et la mobilisation de partenariats stratégiques, afin de consolider la résilience et la transformation durable de l'économie ivoirienne face aux chocs futurs.

les réformes grâce à l'analyse de données, au dialogue social et aux standards internationaux. Son rôle de facilitateur favorise les partenariats public-privé, l'accès aux financements mixtes et la coopération Sud-Sud. Le SNU contribue à gérer les arbitrages entre expansion agricole et préservation forestière, productivité et travail décent, compétitivité et durabilité environnementale.

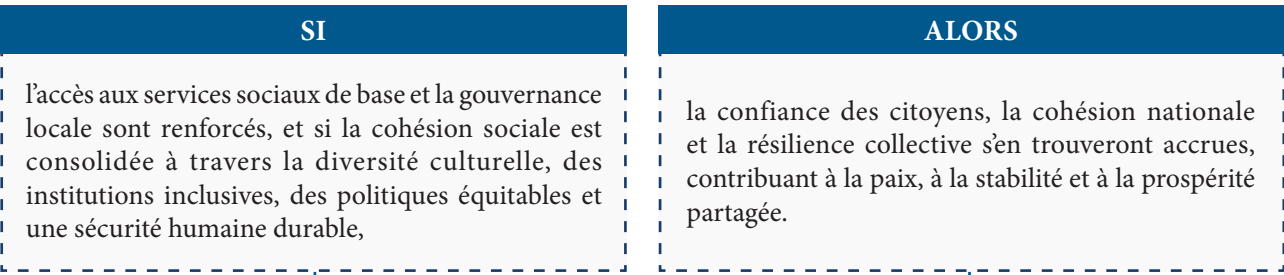


3.3. Priorité stratégique 2

Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine

D'ici à 2030, les populations notamment les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes et les groupes vulnérables en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines ont un meilleur accès aux services essentiels (services sociaux de base, prévention de l'exploitation et abus sexuels, justice, état civil, culture), et aux opportunités économiques, politiques et culturelles et bénéficient d'une meilleure protection sociale y compris dans des contextes d'urgence.

3.3.1. Théorie de changement spécifique



Le renforcement des services publics numériques interopérables constitue un levier pour améliorer l'accès équitable aux services essentiels, notamment l'état civil, la protection sociale, la santé et la justice. La digitalisation sécurisée des services publics, appuyée par des infrastructures publiques numériques et

des capacités nationales renforcées, contribuera à la cohésion sociale, à la confiance des populations et à la sécurité humaine. La culture favorise l'expression citoyenne, renforce la cohésion sociale notamment à travers les alliances ethniques, contribuant ainsi à la résolution des conflits au sein des communautés locales.

3.3.2. Résultat escompté

D'ici à 2030, les populations notamment les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes et les groupes vulnérables en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines ont un meilleur accès aux services essentiels (services sociaux de base, prévention de l'exploitation et abus sexuels, justice, état civil, culture), et aux opportunités économiques, politiques et culturelles et bénéficient d'une meilleure protection sociale y compris dans des contextes d'urgence.

L'annexe 1 fournit en détail les indicateurs qui permettront d'évaluer la réalisation de ce résultat.

Les enjeux de santé publique occupent une place centrale dans la Priorité stratégique 2, en cohérence avec les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer les systèmes de santé, protéger le capital humain et consolider la sécurité humaine. Au-delà des épidémies, cette priorité stratégique intègre également des maladies non transmissibles (MNT), telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, les cancers et les affections respiratoires chroniques, lesquelles constituent désormais un défi croissant de santé publique en Côte d'Ivoire, en particulier dans un contexte d'urbanisation rapide et de transition démographique et nutritionnelle. Selon l'enquête sur la prévalence du diabète et de l'hypertension artérielle (PREVADIA) 2017, le diabète et l'hypertension artérielle touchent respectivement 6,2% et près de 40% de la population adulte, tandis que les cancers de la prostate (18,9% des nouveaux cas), du sein (18,1%), du col de l'utérus (11,1%), du foie (6%) et du côlon-rectum (5%) représentent une part croissante de la morbidité et de la mortalité liées aux MNT.

Dans ce contexte marqué par la progression de maladies non transmissibles et certaines épidémies, notamment le VIH qui continue de toucher les jeunes et les populations les plus vulnérables, appelant ainsi à une action soutenue, le CCDD adopte une approche plus intégrée de la santé publique, tout en maintenant une attention particulière aux jeunes et aux populations les plus vulnérables. Il appuiera les actions gouvernementales visant à renforcer la prévention, le dépistage précoce et l'accès équitable aux traitements, tout en soutenant l'intégration progressive de la prise en charge des maladies non transmissibles au niveau des soins de santé primaires. À travers le renforcement des capacités des systèmes de santé, la promotion de modes de vie sains, l'amélioration de la surveillance épidémiologique et l'implication accrue des communautés, le CCDD contribuera à réduire durablement le poids combiné des maladies transmissibles et non transmissibles sur le capital humain et la productivité nationale.

Au-delà des enjeux sanitaires, la Priorité stratégique 2 prend en compte les déterminants structurels de la cohésion sociale et de la sécurité humaine, notamment les questions d'accès à la terre et de prévention des conflits fonciers, en particulier dans les zones rurales.

Dans un contexte où les pressions démographiques, économiques et climatiques accentuent les tensions autour du foncier, le CCDD soutiendra des approches intégrées visant à renforcer la gouvernance foncière, sécuriser les droits d'usage et de propriété, et promouvoir des mécanismes inclusifs et pacifiques de prévention et de résolution des conflits. Ces interventions contribueront à réduire les risques de conflits locaux, à renforcer la confiance entre les communautés et à consolider durablement la cohésion sociale et la sécurité humaine en Côte d'Ivoire.

La nutrition — en particulier celle des enfants — constitue un levier fondamental du développement du capital humain, de la résilience des ménages et de la sécurité humaine à long terme. Elle influence directement la survie, la croissance physique, le développement cognitif et les capacités d'apprentissage des enfants, tout en conditionnant leur insertion future dans la vie économique et sociale. Face à la persistance de la malnutrition infantile en Côte d'Ivoire, sous ses différentes formes, le CCDD positionne la nutrition comme une priorité transversale de la Priorité stratégique 2, reconnaissant son rôle structurant dans la réduction des vulnérabilités et des inégalités.

Dans cette perspective, le CCDD appuiera les efforts du Gouvernement visant à renforcer durablement les services de nutrition communautaire, en particulier au bénéfice des enfants, des femmes enceintes et allaitantes et des ménages les plus vulnérables. Il soutiendra également l'intégration systématique d'interventions nutritionnelles à fort impact dans les politiques et programmes sectoriels, notamment ceux de la santé, de la protection sociale, de l'éducation et de l'agriculture, afin de favoriser des approches multisectorielles cohérentes et complémentaires. Ces interventions seront mises en œuvre dans le respect des principes de protection et d'inclusion, en veillant à renforcer l'accès des populations, en particulier des femmes, des enfants et des groupes vulnérables, aux mécanismes de prévention, de signalement et de prise en charge de l'exploitation et des abus sexuels. L'ensemble de ces actions contribuera à améliorer les résultats nutritionnels, à renforcer la sécurité humaine et à prévenir, à moyen et long terme, une part significative

du fardeau des maladies non transmissibles, tout en consolidant les bases d'un développement inclusif et durable en Côte d'Ivoire.

L'accès équitable à l'éducation et à la formation constitue également un pilier essentiel du développement du capital humain et un déterminant majeur de la cohésion sociale. En Côte d'Ivoire, les disparités régionales, économiques et de genre limitent l'accès de nombreux enfants, adolescents et jeunes à des parcours éducatifs continus et de qualité, ainsi qu'aux dispositifs de formation technique et professionnelle. Le CCDD appuiera les efforts du Gouvernement pour renforcer les systèmes éducatifs inclusifs, développer des formations adaptées aux besoins des jeunes, améliorer l'accès aux compétences numériques et favoriser la réinsertion scolaire des enfants et adolescents non scolarisés.

Enfin, en intégrant la lutte contre le trafic et la consommation de drogues ainsi que la criminalité qui y est associée au cœur de la Priorité stratégique 2, le CCDD reconnaît que ces phénomènes interdépendants constituent une menace croissante et diffuse pour la sécurité humaine, la cohésion sociale et le capital humain en Côte d'Ivoire. Ils affectent aussi bien les centres urbains que les zones rurales et touchent de manière particulièrement préoccupante les enfants, les adolescents et les jeunes, avec des répercussions directes sur la stabilité des communautés et la résilience sociale.

En appui aux efforts déjà engagés par le Gouvernement, le CCDD adoptera une approche intégrée combinant prévention, protection et réponse institutionnelle, à travers des interventions ciblées visant à renforcer les capacités du secteur de la justice, à améliorer la coordination interinstitutionnelle et à promouvoir la coopération transfrontalière, tout en soutenant des actions de prévention et de prise en charge. Ces interventions contribueront à prévenir durablement l'insécurité, à réduire les fléaux sociaux liés au trafic illicite et à la consommation de drogues, à limiter l'emprise de la criminalité organisée et à protéger les populations les plus vulnérables, consolidant ainsi la sécurité humaine, la cohésion sociale et la stabilité en Côte d'Ivoire.

3.3.3. Produits attendus

En termes de transformations structurelles recherchées, les interventions de la priorité stratégique 2 visent à réaliser les quatre produits décrits ci-après. Chacun de ces produits sera mesuré par des indicateurs précis décrits en détails dans le cadre de résultats en annexe 1.

Produit 2.1

Les communautés, notamment les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables (y compris les migrants) disposent des capacités pour un meilleur accès aux opportunités économiques, y compris à la terre, favorisant leur participation à la prise de décisions et leur contribution au développement inclusif dans un environnement institutionnel adéquat.

Produit 2.2

Les populations, en particulier les femmes, les jeunes, les adolescents, les enfants et les groupes vulnérables, bénéficient d'une offre équitable de services essentiels (services sociaux de base, prévention de l'exploitation et abus sexuels, justice, état civil, culture) et d'une

protection sociale sensible aux droits humains, y compris en situation d'urgence.

Produit 2.3

Les populations, en particulier les femmes, les jeunes, les adolescents, les enfants les groupes vulnérables, bénéficient d'une meilleure protection et promotion de leurs droits fondamentaux par une application effective des lois, des textes et instruments relatifs aux droits de l'homme.

Produit 2.4

Les populations, notamment les femmes, les jeunes, les migrants, et les groupes vulnérables, y compris ceux des zones frontalières, ont les capacités renforcées pour participer activement à des initiatives de consolidation de la paix, à la prévention des conflits, y compris les conflits fonciers, et à l'amélioration de l'inclusion sociale et de la résilience, dans un environnement institutionnel adéquat.



3.3.4. Objectifs de Développement Durable concernés optimisés grâce aux six transitions



Les transitions clés liées à cette priorité stratégique sont les suivantes : **systèmes alimentaires ; l'éducation ; l'emploi et la protection sociale.**

3.3.5. Liens avec les Piliers du Plan national du développement 2026-2030

La priorité stratégique 2 est alignée aux priorités nationales définies dans les piliers du PND 2026-2030 ci-après :

- **Pilier 1** : Paix, sécurité et stabilité durables ;
- **Pilier 4** : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et
- **Pilier 6** : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.

Placée au centre du CCDD 2026-2030, la priorité stratégique 2 fera de l'accès équitable aux services, de la protection sociale et de la cohésion sociale les principaux vecteurs de renforcement de la sécurité humaine et de la justice sociale, en s'attachant en particulier aux besoins des femmes, des jeunes, des enfants et des groupes vulnérables dans les zones rurales et périurbaines. En s'appuyant sur les piliers 1, 4 et 6 du PND 2026-2030, elle visera à réduire durablement les inégalités d'accès aux services essentiels et aux opportunités, à consolider la confiance entre citoyens et institutions et à ancrer une participation inclusive à la vie économique, politique et culturelle, afin de bâtir une Côte d'Ivoire plus juste, solidaire et stable où chacun trouve effectivement sa place.

3.3.6. Valeur ajoutée du SNU

Le Système des Nations Unies met à disposition des cadres normatifs reconnus en matière de droits humains, d'égalité de genre et de protection sociale inclusive. Il renforce les capacités institutionnelles pour une offre de services publics équitable, digitalisée et résiliente face aux chocs. À travers une approche intégrée du nexus humanitaire-développement-paix, le

Dans une perspective de transformation inclusive, la dynamique économique doit intégrer de manière prioritaire les enjeux propres aux populations laissées pour compte ou exposées à des risques accrus d'exclusion. Les groupes particulièrement concernés comprennent : i) les ménages pauvres en milieu rural, notamment dans les zones les plus défavorisées; ii) les jeunes, femmes et hommes, vivant dans la précarité; iii) les femmes en situation de précarité en milieu urbain et rural ; iv) les populations en situation d'extrême pauvreté dans les zones urbaines ; v) les enfants confrontés à une pauvreté multidimensionnelle extrême ; vi) les personnes vivant avec des maladies stigmatisantes ; vii) les personnes en situation de handicap ; viii) ainsi que les migrants, les populations à risque d'apatridie, les réfugiés et les demandeurs d'asile. À ces groupes s'ajoutent des populations ayant des besoins spécifiques, notamment les communautés côtières exposées à l'érosion, à la salinisation des sols et à la dégradation des ressources halieutiques, ainsi que les personnes âgées, dont la part dans la population augmente et devrait continuer de croître avec le vieillissement démographique.

SNU soutient la continuité des services dans les zones fragiles et frontalières, tout en consolidant la cohésion sociale et la prévention des conflits. Son expertise permet de garantir des mécanismes de redevabilité, une programmation sensible aux vulnérabilités et un alignement avec les engagements internationaux du pays.



3.4. Priorité stratégique 3

Résilience environnementale et gouvernance durable

D'ici à 2030, les communautés bénéficient d'un modèle de développement inclusif et durable qui stimule l'innovation, la recherche scientifique, une croissance économique équitable et respectueuse de l'environnement, favorise l'économie circulaire et intègre des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique, et met en œuvre des mesures pour protéger et restaurer la biodiversité, tout en adoptant de nouvelles pratiques qui restaurent et préservent les ressources naturelles.

3.4.1. Théorie de changement spécifique

SI	ALORS
la gestion durable des ressources naturelles est renforcée, et si la planification territoriale et les politiques publiques intègrent pleinement la résilience climatique, la transition énergétique et la durabilité écologique,	la vulnérabilité environnementale diminuera, la résilience des communautés s'accroîtra, et la durabilité du développement national sera assurée.

Cette priorité stratégique traduit la volonté de la Côte d'Ivoire de bâtir un modèle de développement à faible empreinte écologique, résilient face aux changements climatiques et fondé sur une gouvernance responsable des ressources naturelles.

Elle s'inscrit dans la continuité du Pilier 5 du PND 2026–2030 – Infrastructures stratégiques et transition écologique – tout en intégrant les orientations de la transition sur le changement climatique, la soutenabilité

et la justice environnementale. Elle fait également écho à la vision de la Déclaration d'Abidjan (COP15) et à l'engagement du pays en faveur de la neutralité carbone à l'horizon 2050. En promouvant une approche territoriale de la durabilité, cette priorité vise à protéger les écosystèmes, à renforcer les capacités locales d'adaptation et d'atténuation, et à faire de la résilience climatique un pilier de la stabilité économique et sociale.

3.4.2. Résultat escompté

D'ici à 2030, les communautés bénéficient d'un modèle de développement inclusif et durable qui stimule l'innovation, la recherche scientifique, une croissance économique équitable et respectueuse de l'environnement, favorise l'économie circulaire et intègre des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique, et met en œuvre des mesures pour protéger et restaurer la biodiversité, tout en adoptant de nouvelles pratiques qui restaurent et préservent les ressources naturelles.

3.4.3. Produits attendus

Les interventions qui seront mises en œuvre visent la réalisation de deux produits ci-après :

Produit 3.1

Les institutions publiques disposent des capacités nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des politiques innovantes intégrant technologie et recherche scientifique, afin de renforcer les infrastructures d'assainissement, optimiser la gestion des déchets et promouvoir l'économie circulaire, renforcer la résilience côtière et assurer une gestion durable des ressources naturelles, tout en impliquant activement les communautés locales, le secteur privé, la société civile et les organisations syndicales.

Produit 3.2

Les communautés sont plus résilientes face aux enjeux climatiques et aux catastrophes naturelles grâce à une éducation inclusive axée sur le développement durable, des mécanismes de réponse aux urgences renforcés, la promotion d'emplois verts et une implication active de tous les acteurs, en particulier les plus vulnérables, dans la restauration des écosystèmes, la préservation de la biodiversité, l'atténuation des effets du changement climatique ainsi qu'une gestion durable des ressources naturelles.

3.4.4. Objectifs de Développement Durable concernés optimisés grâce aux six transitions



La priorité stratégique 3 contribue directement à la réalisation des transitions portant sur : **les systèmes alimentaires ; l'accès à l'énergie et son caractère abordable ; la connectivité digitale ; l'éducation ; l'emploi et la protection sociale ; le changement climatique et la perte de biodiversité et pollution.**

3.4.5. Liens avec les Piliers du Plan national du développement 2026-2030

La Priorité stratégique 3 est alignée avec les deux piliers suivants du PND 2026-2030 :

► **Pilier 2** : Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeurs agricoles ; et

► **Pilier 5** : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire.

La mise en œuvre de cette priorité stratégique fera de la résilience environnementale et de la gouvernance durable un levier central de transformation, en reliant directement la protection des écosystèmes, la gestion inclusive des ressources naturelles et la transition vers une économie verte et circulaire aux objectifs de paix, de cohésion sociale et de prospérité partagée. En consolidant les liens avec les piliers du PND 2026-2030 et les ODD, elle contribuera à ancrer durablement la prise de décision fondée sur des données probantes, la participation des communautés et la redevabilité des institutions, créant ainsi les conditions d'un développement qui préserve le capital naturel tout en

3.4.6. Valeur ajoutée du SNU

Le Système des Nations Unies apporte un leadership technique en matière d'adaptation climatique, de financement de la biodiversité, de restauration des écosystèmes et d'intégration des sauvegardes environnementales et sociales. Il facilite l'accès aux fonds climatiques et environnementaux internationaux et soutient une planification du développement fondée sur l'analyse des risques. Grâce à une expertise

améliorant le bien-être des générations présentes et futures.

Enfin, dans un contexte où les pressions environnementales et climatiques dépassent largement les frontières nationales, l'efficacité des politiques de résilience et de gouvernance durable repose sur des mécanismes renforcés de coopération sous-régionale et régionale. Le caractère transfrontalier de nombreux défis environnementaux rend indispensable une gestion concertée des écosystèmes et des ressources partagées. C'est notamment le cas de la pollution de certains cours d'eau transfrontaliers, en particulier le bassin du fleuve Tanoé, exposé aux pressions environnementales liées aux activités d'exploitation aurifère artisanale en amont, avec des impacts sur la qualité des eaux et les écosystèmes aquatiques en Côte d'Ivoire.

À cet égard, le CCDD appuiera le renforcement des plateformes régionales de gouvernance environnementale, la mise en place de systèmes d'alerte partagés et le développement d'initiatives conjointes de surveillance et de remédiation, en lien avec les mécanismes régionaux des Nations Unies.

scientifique et à des plateformes de coopération régionale, le SNU accompagne la gestion des arbitrages entre développement des infrastructures et protection des écosystèmes côtiers, expansion agricole et lutte contre la dégradation des terres, croissance économique et trajectoires bas carbone. Il contribue ainsi à articuler intégrité environnementale, résilience économique et stabilité sociale.



CHAPITRE 4 MISE EN ŒUVRE ET CADRE DE GOUVERNANCE DU CCDD 2026-2030

4.1. Principes directeurs de la mise en œuvre

La mise en œuvre du CCDD 2026–2030 repose sur un ensemble de principes directeurs qui garantissent la cohérence, l'efficacité et l'impact des interventions conjointes du Gouvernement de Côte d'Ivoire et du SNU. Ces principes traduisent l'ambition collective de

promouvoir des résultats transformationnels, alignés sur l'Agenda 2030, le PND 2026–2030 et les priorités nationales.

Ces principes sont les suivants :

Approche intégrée et inter-agences.

Au sein du SNU en Côte d'Ivoire, la mise en œuvre du CCDD s'appuie sur une collaboration inter-agences renforcée telle que préconisée dans l'initiative UN 80, favorisant la complémentarité des expertises, l'optimisation des ressources et la cohérence programmatique. Les interventions sont ainsi planifiées et exécutées de manière concertées.



Alignement systématique sur les priorités nationales et les six transitions.

Toutes les actions du CCDD s'inscrivent dans un alignement étroit avec le PND 2026–2030, les priorités sectorielles du Gouvernement et les six transitions identifiées dans l'analyse commune pays. Cet alignement garantit la pertinence des interventions, la cohérence avec les politiques publiques et la contribution directe aux transformations structurelles recherchées. Le CCDD fera de l'appui à la formulation des politiques publiques une priorité transversale pour renforcer la qualité de la décision publique et l'efficacité de l'action gouvernementale. Cet appui visera à améliorer la cohérence des cadres stratégiques, l'utilisation des données probantes et la planification intersectorielle. En consolidant les capacités institutionnelles, le SNU contribuera à une gouvernance plus performante, inclusive et orientée vers les résultats.



Territorialisation de l'action et priorisation des zones vulnérables.

Le CCDD adopte une approche territorialisée axée sur les besoins spécifiques des régions, en accordant une attention particulière aux zones fragiles, frontalières ou exposées à des risques socio-économiques, climatiques ou sécuritaires. Cette territorialisation permet de renforcer la proximité avec les communautés, d'adapter les interventions aux dynamiques locales et de maximiser l'impact au niveau infranational.



Approche fondée sur les droits humains et l'égalité de genre.

Conformément aux normes et standards internationaux, la mise en œuvre du CCDD intègre systématiquement les principes des droits humains, l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et des filles, la protection des enfants, ainsi que l'inclusion des groupes vulnérables. Le principe de « Ne laisser personne de côté » guide la planification, la programmation et l'évaluation, en veillant à réduire les inégalités territoriales et sociales.



Partenariat renforcé et redevabilité mutuelle.

La mise en œuvre du CCDD repose sur un partenariat solide entre le Gouvernement, le SNU, le secteur privé, la société civile, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, la recherche et les organisations communautaires. Ces partenariats sont guidés par la transparence, la redevabilité mutuelle et le souci d'obtenir des résultats mesurables, durables et inclusifs.



Gestion des ressources fondée sur l'efficacité et la durabilité.

Le CCDD privilégie une gestion rigoureuse, efficace et durable des ressources mobilisées, en s'appuyant sur les processus harmonisés du BOS 2.0, notamment en matière de planification, d'opérations, d'achats, de ressources humaines et de suivi financier. Cette approche garantit une utilisation optimale des ressources, réduit les coûts de transaction et renforce la performance collective.



Transformation numérique et gouvernance fondée sur les données.

La mise en œuvre du CCDD privilégie l'utilisation de données fiables et désagrégées ainsi que la digitalisation sécurisée des processus publics, comme fondements d'une planification efficace, transparente et inclusive.



4.2. Architecture de mise en œuvre

La mise en œuvre du CCDD 2026–2030 repose sur une architecture opérationnelle intégrée qui articule les responsabilités du Gouvernement et du SNU, organise les mécanismes de planification conjointe et suivi-évaluation, et assure la cohérence avec les priorités

nationales. Cette architecture garantit une coordination efficace, une exécution harmonisée des interventions et une mobilisation optimale des ressources au service des résultats du cadre de coopération.

4.2.1. Rôle du Gouvernement et leadership national

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire assure le leadership stratégique et opérationnel de la mise en œuvre du CCDD, conformément au principe d'appropriation nationale. À travers le ministère du Plan et du Développement, il coordonne l'alignement du cadre avec le PND 2026–2030, veille à la cohérence des interventions au niveau sectoriel, et facilite l'harmonisation entre les politiques publiques, les cadres budgétaires et les priorités nationales.

Le Gouvernement participe à toutes les étapes de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation, et mobilise les institutions nationales, les collectivités territoriales et les structures déconcentrées afin de garantir une mise en œuvre efficace au niveau central et territorial.

4.2.2. Rôle du Système des Nations Unies

Le SNU met en œuvre le CCDD à travers des appuis techniques, programmatiques, opérationnels et financiers. Sous le leadership de la Coordonnatrice Résidente, les agences du SNU contribuent à la planification stratégique, à l'exécution de leurs programmes et des programmes conjoints, au renforcement des capacités nationales, ainsi qu'à la mobilisation des ressources extérieures et à l'alignement de l'aide internationale avec les priorités du PND 2026–2030.

Les agences chefs de file des groupes de résultats assurent la coordination thématique et sectorielle, tandis que les agences participantes contribuent à la complémentarité des expertises, à l'intégration des normes internationales et au respect des engagements transversaux en matière de droits humains, égalité de genre, innovation, environnement et inclusion.

4.3. Cadre de gouvernance et de coordination

La gouvernance du CCDD 2026–2030 repose sur une architecture intégrée, conçue pour assurer la cohérence stratégique, programmatique et opérationnelle des interventions du Gouvernement et du SNU. Elle permet non seulement de piloter efficacement les actions prévues, mais également d'adapter les priorités et les modalités d'intervention en fonction de l'évolution du contexte national, régional et international.

Elle favorise enfin une redevabilité mutuelle renforcée, condition indispensable pour garantir la transparence, la performance et la crédibilité des actions conjointes. Sa mise en œuvre s'appuie sur une collaboration continue, portée par une architecture de coordination structurée. Celle-ci trouve son point d'orgue dans un Comité de Pilotage biannuel, au cours duquel sont présentés les résultats des groupes de travail, chargés de rendre compte des avancées du CCDD.

4.3.1. Structures mixtes Gouvernement – Système des Nations Unies

a) Le Comité Directeur Conjoint (CDC)

Assurant la fonction de Comité de pilotage du CCDD, le Comité Directeur Conjoint (CDC) constitue l'instance stratégique de gouvernance du Cadre. Il est coprésidé par le Ministre du Plan et du Développement et la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies, traduisant un leadership conjoint et un partenariat institutionnel entre le Gouvernement et les Nations Unies.

Le CDC réunit les Ministres sectoriels concernés ainsi que les Chefs d'Agence du SNU. Cette composition assure une orientation stratégique cohérente, une redevabilité partagée et une coordination efficace des priorités et des ressources. Le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget (MEFB) est également membre du Comité Directeur Conjoint. À ce titre, il contribue à l'orientation stratégique, à la soutenabilité financière du Cadre de Coopération et à l'alignement

des interventions avec les cadres budgétaires nationaux. En tant que plateforme de dialogue politique de haut niveau, le CDC permet d'anticiper et d'arbitrer les enjeux stratégiques, d'ajuster les priorités du CCDD face aux défis émergents et d'assurer un alignement continu avec les orientations nationales de développement, notamment celles portées par le PND 2026–2030. Il veille ainsi à la pertinence, à la cohérence et à l'impact du Cadre dans un contexte national et international en constante évolution. Il joue un rôle structurant dans la prise de décisions stratégiques, la validation des rapports annuels, l'orientation des ajustements programmatiques, et la résolution éventuelle des blocages institutionnels ou opérationnels susceptibles d'affecter l'exécution du cadre. Grâce à ce mécanisme, le CCDD repose sur un leadership partagé, garantissant son appropriation nationale.

b) Les Groupes de résultats

Les Groupes de Résultats (GR) constituent le principal mécanisme opérationnel conjoint entre le Gouvernement ivoirien et le Système des Nations Unies (SNU) pour la mise en œuvre du Cadre de Coopération 2026–2030. Chaque Groupe est présidé par un représentant du Gouvernement au niveau Directeur de Cabinet et coprésidé par un Chef d'Agence du SNU, appuyé par un suppléant. La partie nationale assure le leadership politique, l'appropriation nationale et la cohérence avec les politiques publiques, tandis que le SNU coordonne les contributions inter-agences, le secrétariat, le rapportage et la cohérence programmatique. Sur le plan de la composition, chaque Groupe de Résultats réunit les agences, fonds et programmes des Nations Unies contribuant aux produits du résultat concerné, ainsi que les ministères sectoriels et institutions publiques compétentes. Trois groupes structurent le dispositif au niveau du

CCDD, reflétant les trois piliers du Cadre, notamment: (i) Transformation économique et développement inclusif, (ii) Accès équitable aux services, protection et cohésion sociales, et (iii) Résilience environnementale et gouvernance durable. Chaque groupe couvre l'ensemble des produits associés à son résultat escompté et fonctionne comme un espace de co-gouvernance pleinement intégré à l'architecture nationale de planification et de redevabilité.

Les GR assurent la coordination stratégique et opérationnelle, le suivi axé sur les résultats et la cohérence intersectorielle autour de chaque priorité stratégique.

En matière de gouvernance et responsabilités, chaque Groupe de résultats est présidé par un représentant du Gouvernement au niveau décisionnel et coprésidé par

un Chef d'Agence du SNU, appuyé par un suppléant. La partie nationale assure le leadership politique, l'appropriation nationale et la cohérence avec les politiques publiques, tandis que le SNU coordonne les contributions inter-agences, le secrétariat, le rapportage et la cohérence programmatique. Les membres, points

focaux nationaux et du SNU, contribuent aux travaux techniques, au renseignement de la plateforme UN INFO, au suivi des indicateurs, aux revues périodiques et à l'élaboration des rapports, garantissant ainsi une mise en œuvre concertée, transparente et orientée vers des résultats transformationnels.

b) Le Groupe Technique Suivi-Évaluation (GTSE)

Composé des Chargé(e)s de suivi-évaluation des agences du Système des Nations Unies et des ministères sectoriels clés, le GTSE est chargé de coordonner le suivi de la mise en œuvre du Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD). Il assure le renseignement et l'analyse des indicateurs, la planification et la conduite des évaluations stratégiques,

ainsi que l'analyse des performances et la formulation de recommandations d'ajustement. En tant que mécanisme conjoint Gouvernement–SNU, le GTSE joue un rôle central dans l'apprentissage collectif, la redevabilité mutuelle et l'amélioration continue de la performance de la mise en œuvre du CCDD.

4.3.2. Structures internes du SNU

a) L'Équipe-Pays des Nations Unies (UNCT)

L'Équipe-Pays du SNU (UNCT), dirigée par la Coordinatrice Résidente, constitue l'instance centrale de direction stratégique interne du SNU. Le UNCT veille à l'unité d'action des agences, à la cohérence de leurs contributions, et à la mise en œuvre conjointe des engagements du CCDD. Cependant, son rôle va au-delà de la supervision : il organise la stratégie conjointe de mobilisation des ressources, oriente les priorités de financement, valide les grandes orientations programmatiques et assure la mise en conformité des interventions avec les normes, standards et engagements institutionnels des Nations Unies. Il contribue également à renforcer la cohérence entre

l'action des agences et les engagements pris au niveau mondial, notamment en matière de droits humains, de climat, d'égalité de genre et d'innovation.

Au sein du Système des Nations Unies, les structures internes ci-après auront chacune des responsabilités spécifiques pour rendre efficace le rôle attendu de l'Équipe-Pays dans la mise en œuvre du Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD). Ces structures internes sont complétées par des mécanismes mixtes Gouvernement–SNU, garants de l'appropriation nationale, du suivi conjoint et de la redevabilité mutuelle.

b) L'Équipe de Gestion des Programmes (Programme Management Team – PMT)

Le PMT constitue le cœur programmatique de la coordination du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Composé des Adjoints des Agences et/ou de Chef(fe)s de Programme Senior, elle appuie l'Équipe-Pays dans l'analyse des enjeux de développement, la préparation des décisions stratégiques et l'alignement des interventions du SNU avec les priorités nationales, les ODD et les principes transversaux des Nations Unies. Le PMT assure la cohérence inter-agences

à travers l'orientation et le soutien aux groupes de résultats, la formulation de programmes conjoints, la planification annuelle conjointe, ainsi que la production de rapports stratégiques et de résultats. En coordonnant de manière intégrée la mise en œuvre du CCDD, il renforce le suivi, la gestion axée sur les résultats, l'innovation, l'apprentissage collectif et la redevabilité, contribuant ainsi à transformer les engagements du CCDD en résultats mesurables et durables.

c) Le Groupe Partenariat et Mobilisation des Ressources (GPMR)

Le GPMR assure la coordination de la dimension partenariale et financière du CCDD 2026–2030. Composé des chargés de mobilisation de ressources et de partenariat au sein des agences du SNU, il vise à renforcer la cohérence des stratégies de financement du SNU à travers un dialogue structuré avec les partenaires techniques et financiers, les institutions

nationales, le secteur privé et la société civile. Il est chargé du suivi de la stratégie conjointe de mobilisation des ressources, de l'identification d'opportunités de financements innovants et durables, afin de catalyser les investissements nécessaires à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le GPMR assure aussi une coordination étroite et systématique avec les structures compétentes du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, notamment la Direction Générale du Budget, la

Direction Générale de la Coopération et le Trésor Public, en particulier pour toute mobilisation de ressources extérieures.

d) Le Groupe de Communication des Nations Unies (UNCG)

Le Groupe de Communication des Nations Unies (UNCG) est chargé de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre d'une stratégie commune de communication du Système des Nations Unies. Cette stratégie vise à assurer une communication cohérente, harmonisée et axée sur les résultats, en mettant en valeur la contribution collective du SNU à la mise en œuvre du Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD). Le UNCG œuvre au renforcement de la visibilité et de la crédibilité de l'action des Nations Unies, à l'amélioration de la lisibilité des résultats obtenus et à la valorisation du partenariat

stratégique avec le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers, la société civile, le secteur privé et les médias.

Dans cette perspective, le Groupe de communication assure la coordination des messages clés, des produits de communication et des campagnes conjointes. En facilitant une communication stratégique, proactive et fondée sur les résultats, le UNCG joue ainsi un rôle déterminant dans le positionnement du SNU comme partenaire crédible, cohérent et orienté vers des résultats tangibles dans la mise en œuvre du CCDD.

4.4. Risques, conditions de réussite et hypothèses

Les risques susceptibles d'entraver l'atteinte des résultats attendus du CCDD, ainsi que les conditions de réussite nécessaires pour y faire face et les hypothèses clés sur lesquelles repose la mise en œuvre, ont été identifiés et se présentent comme suit.

4.4.1. Risques

i. Des tensions socio-politiques internes, un dérèglement institutionnel, une gouvernance insuffisamment réformée, notamment au niveau des réformes institutionnelles, ainsi que des menaces sécuritaires, notamment transfrontalières, pourraient compromettre la mise en œuvre efficace du CCDD, freiner l'exécution des programmes et générer des coûts sociaux, économiques et humanitaires importants

ii. Une mobilisation insuffisante ou instable des ressources financières, tant internes (impôts, investissements publics) qu'externes (financements internationaux), combinée à une forte dépendance à l'aide internationale, pourrait compromettre la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du CCDD

iii. La survenue de crises économiques mondiales, de catastrophes naturelles ou sanitaires (telles que sécheresse, inondations, déforestation, épidémies, pandémies), ainsi qu'un manque d'infrastructures d'adaptation résilientes (énergétiques, climatiques, sanitaires), pourraient fragiliser les acquis et ralentir les progrès vers les ODD

iv. Un climat des affaires peu favorable, des obstacles réglementaires persistants, une faible attractivité des territoires, ainsi qu'un accès limité au financement et au marché pour les PME.

v. La lente adaptation du système éducatif et de formation aux besoins du marché du travail, combinée à la migration des compétences faute de perspectives locales, pourrait freiner la compétitivité nationale, l'employabilité des jeunes et des femmes, et leur inclusion dans des secteurs stratégiques du développement économique.

vi. Les risques liés à la cybersécurité, à la protection des données personnelles et à la faiblesse des capacités numériques institutionnelles pourraient compromettre la continuité des services publics, la confiance citoyenne et l'efficacité de l'action publique.

vii. La dégradation du contexte sécuritaire sous-régional, marquée par l'expansion des groupes terroristes dans la zone sahélienne, le risque de contagion vers les États côtiers, la porosité des frontières et les dynamiques de criminalité transnationale, pourrait accentuer la pression sur les finances publiques, détourner des ressources vers les dépenses sécuritaires, perturber les activités économiques et fragiliser la cohésion sociale, compromettant ainsi la mise en œuvre du CCDD.

4.4.2. Conditions de réussite face aux risques

Pour garantir la mise en œuvre efficace du Cadre de Coopération 2026-2030 malgré les risques politiques, économiques, sécuritaires et institutionnels, six conditions de réussite structurantes sont proposées.

- 1. Prévenir l'instabilité socio-politique et renforcer la gouvernance et la sécurité.**

Le SNU appuiera le Gouvernement dans la prévention des crises, la consolidation de la stabilité et le renforcement des institutions. Cela inclut : des cadres de dialogue inclusifs, des initiatives locales de cohésion sociale, une meilleure gouvernance locale, le renforcement du contrôle et de la gestion intégrée des frontières, la coopération sécuritaire transfrontalière face à l'expansion des groupes armés dans la zone sahélienne, la lutte contre les flux financiers illicites et la criminalité organisée, ainsi que des mécanismes d'alerte précoce, de gestion des crises et de relèvement. L'objectif est de réduire les tensions, protéger les infrastructures essentielles, prévenir les dynamiques de radicalisation et accroître la résilience institutionnelle.
- 2. Stabiliser et diversifier les financements du développement.**

Face au risque d'insuffisance ou de volatilité des ressources, la mise en œuvre s'appuiera sur une stratégie nationale de financement renforcée, intégrant la mobilisation accrue des ressources domestiques, les partenariats public-privé et des instruments innovants (obligations vertes, financements mixtes, taxes climatiques, et contributions du secteur privé). Une plus grande transparence budgétaire, une qualité de la dépense et un suivi rigoureux des ressources seront essentiels pour maintenir la confiance des bailleurs et la soutenabilité financière du programme.
- 3. Accroître la résilience aux chocs économiques, climatiques et sanitaires.**

Le SNU soutiendra les capacités nationales de prévention, d'adaptation et de réponse aux crises. Les priorités incluent les infrastructures résilientes (énergie, eau, agriculture), les systèmes d'alerte précoce, la digitalisation de services essentiels, la protection sociale et la préparation aux crises. L'enjeu est de réduire l'impact des catastrophes et de protéger les populations et les acquis du développement.
- 4. Améliorer le climat des affaires et l'attractivité territoriale.**

Pour lever les obstacles au développement économique — contraintes réglementaires, accès limité au financement, insuffisante décentralisation — le SNU appuiera les réformes du cadre des affaires, le développement d'infrastructures locales, le renforcement des capacités des PME et des collectivités, ainsi que la promotion d'un développement territorial équilibré. Ces efforts visent à stimuler la compétitivité, réduire les inégalités régionales et favoriser un investissement productif durable.
- 5. Adapter le système éducatif et de formation aux besoins économiques.**

Pour remédier aux inadéquations entre les profils de formation et les besoins réels du marché du travail et de l'économie et limiter les risques de mobilité non maîtrisée entraînant la fuite des talents, le SNU soutiendra les réformes des systèmes de formation,

l'expansion de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, ainsi que l'innovation et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, y compris des migrants. Il appuiera également la valorisation des compétences locales et la mobilisation des compétences de la diaspora, dans une perspective de circulation et de transfert de compétences. L'objectif est de renforcer l'employabilité, la compétitivité nationale et la création d'emplois décents.

Ensemble, ces mesures constituent un filet de sécurité stratégique qui permet au pays d'anticiper, absorber et surmonter les chocs économiques et structurels affectant le marché du travail, tout en assurant la continuité du développement. Elles renforcent la résilience institutionnelle, économique, sociale et

environnementale, créant les conditions nécessaires pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et garantir des résultats durables dans le cadre du CCDD.

6. Renforcer les capacités numériques et la résilience institutionnelle.

Le renforcement des capacités nationales en cybersécurité, en gouvernance des données et en compétences numériques constitue une condition essentielle de réussite du CCDD. À cet effet, l'appui technique d'agences spécialisées contribuera à consolider la résilience institutionnelle et la souveraineté numérique du pays.



©UN_CIV/Martial Achy

4.4.3. Hypothèses

- i. Les ressources financières, humaines et techniques nécessaires à la mise en œuvre des ODD demeurent mobilisables et gérées de manière efficace, transparente et durable, tant au niveau central que local, y compris dans un contexte marqué par d'éventuelles pressions budgétaires liées aux chocs économiques ou sécuritaires. Cette mobilisation s'appuie sur des mécanismes de soutien adaptés aux PME, aux industries locales, aux producteurs agricoles et aux services sociaux de base, tout en encourageant les partenariats public-privé et la diversification des sources de financement.
- ii. Le gouvernement reste engagé en faveur de politiques inclusives et équitables, intégrant des réformes fiscales, réglementaires et administratives favorisant la création d'opportunités économiques, l'investissement, l'emploi décent, la protection sociale, l'application des droits humains et une décentralisation effective, tout en promouvant la participation citoyenne et la bonne gouvernance.
- iii. La stabilité politique, la paix sociale et un environnement sécurisé sont maintenus, y compris face aux dynamiques sécuritaires sous-régionales et aux risques transfrontaliers, créant ainsi un climat favorable à la mise en œuvre des réformes économiques et sociales, à la mobilisation des acteurs et à la continuité des actions publiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes du CCDD à tous les niveaux.
- iv. Le système éducatif, les infrastructures économiques et sociales, ainsi que les cadres de formation et d'insertion professionnelle sont alignés sur les besoins du marché du travail et les priorités de développement, en particulier dans des secteurs stratégiques tels que les technologies, l'énergie durable, et l'agriculture, avec un accent particulier sur les jeunes, les femmes et les territoires défavorisés.
- v. Des données de qualité, fiables et désagrégées sont disponibles pour guider la prise de décision, le ciblage des interventions et le suivi des résultats, y compris dans les domaines du climat, de la biodiversité et des risques, en utilisant des outils technologiques avancés tels que les systèmes d'information géographique (SIG).
- vi. La collaboration entre les agences du Système des Nations Unies et les partenaires nationaux est renforcée, fondée sur une coordination efficace, des capacités institutionnelles suffisantes et un engagement collectif pour la résilience face aux chocs et la transparence de l'action publique et climatique, tout en soutenant le rôle des acteurs locaux et en mobilisant le secteur privé.

4.5. Partenariats, financement et mobilisation des ressources

La mise en œuvre du CCDD requiert une stratégie de financement solide alignée sur le PND 2026–2030). Dans un contexte de contraction de l'aide publique au développement, de transformation des priorités des bailleurs et de besoins croissants liés aux transitions économique, sociale, écologique et numérique, la mobilisation des ressources devient un levier essentiel pour assurer l'atteinte des résultats définis. Le CCDD s'appuie ainsi sur une stratégie conjointe de partenariats et de mobilisation des ressources visant à diversifier

les sources de financement, renforcer la cohérence programmatique et appuyer les priorités nationales, y compris à travers des partenariats stratégiques dans le domaine du numérique mobilisant les agences spécialisées des Nations Unies, le secteur privé et les institutions financières internationales (IFIs). Ces partenariats offrent des opportunités de financement, de transfert technologique et d'innovation contribuant directement à la transformation structurelle, à l'inclusion et à la modernisation de l'action publique.

4.5.1. Un paysage financier en mutation et des besoins substantiels

Les besoins de financement du Cadre de coopération pour le développement durable 2026–2030 sont estimés à 1,014 milliard USD, dont 384,4 millions USD sont déjà mobilisés ou en cours de mobilisation à travers les ressources programmatiques du Système des Nations Unies, les engagements existants des partenaires et les financements alignés sur les priorités nationales. Il en résulte un déficit de financement d'environ 630,282 millions USD, représentant près de 62,11 % des ressources totales requises pour la mise en œuvre complète du cadre de coopération.

Ce chiffrage traduit l'ampleur des transformations structurelles et systémiques que le CCDD ambitionne d'accompagner à l'horizon 2030, notamment dans les domaines de la gouvernance, du capital humain, de la résilience économique et sociale, ainsi que des transitions écologiques, énergétique et numérique. Il reflète une vision de long terme, alignée sur les objectifs du Plan national de développement et sur l'Agenda 2030, et ne saurait être interprété comme une projection linéaire ou uniforme des capacités de financement annuelles.

Toutefois, dans un contexte international caractérisé par une pression sur l'aide publique au développement, une reconfiguration des priorités géopolitiques et sectorielles des bailleurs, ainsi qu'une aversion au risque du secteur privé, la mobilisation effective de l'ensemble de ces ressources demeure conditionnée à plusieurs facteurs. Ceux-ci incluent la capacité à démontrer un impact mesurable, la cohérence des interventions, la qualité des cadres institutionnels et réglementaires, ainsi

qu'un séquençage réaliste des investissements. Dans ce contexte, une priorisation rigoureuse des interventions, accompagnée d'une clarification des leviers financiers mobilisables à court et moyen terme, s'impose comme une exigence de crédibilité et d'efficacité.

Le CCDD adopte en conséquence une approche graduelle et pragmatique de son financement. Celle-ci repose sur la définition d'un socle financier prioritaire réaliste, concentré sur des interventions à forte valeur ajoutée, à faisabilité élevée et à potentiel catalytique démontré, au sein duquel les actions seront priorisées et progresseront au fur et à mesure de la mise en œuvre du CCDD. Ce socle constitue la base opérationnelle de la mise en œuvre initiale du CCDD, tout en offrant un cadre suffisamment flexible pour intégrer, de manière progressive, des financements additionnels à mesure que les capacités nationales se renforcent, que les partenariats s'approfondissent et que les instruments financiers innovants — notamment en matière de financement climatique et de financement mixte — deviennent pleinement opérationnels.

Enfin, cette approche permet de concilier ambition stratégique et réalisme opérationnel, en renforçant la crédibilité du CCDD auprès des partenaires tout en préservant son caractère transformateur. Elle positionne le Système des Nations Unies comme un acteur capable d'accompagner les priorités nationales de manière séquentielle, cohérente et fondée sur des résultats, dans un environnement financier en mutation.

4.5.2. Approches conjointes de mobilisation des ressources

La stratégie conjointe de mobilisation des ressources repose sur deux approches complémentaires :

- 1) Le dialogue et le positionnement stratégiques du SNU, et
- 2) Le renforcement de la programmation conjointe.

Approche 1 : Dialogue et positionnement stratégiques du SNU

Cette approche vise à renforcer l'influence du SNU dans l'écosystème du financement du développement en structurant un dialogue proactif et continu avec les partenaires clés. Elle comprend :

- Des négociations stratégiques en amont avec le Gouvernement, les institutions financières internationales (IFIs), les bailleurs bilatéraux et multilatéraux, les fonds globaux, le secteur privé et la philanthropie, en mettant en avant l'avantage comparatif du SNU dans la conception et mise en œuvre de programmes transformateurs.
- Le renforcement du rôle fédérateur du SNU, en facilitant la coordination entre les acteurs nationaux et internationaux et en orientant l'allocation des financements vers les priorités ODD et le PND.
- Une assistance technique en aval, visant à soutenir la mise en œuvre des projets financés (prêts concessionnels, subventions, dons), en assurant alignement, qualité et impact.
- L'appui aux entités ministérielles pour intégrer les ODD dans les cadres budgétaires et améliorer l'accès aux mécanismes nationaux et internationaux de financement.

Approche 2 : Renforcement de la programmation conjointe

Cette approche vise à accroître la cohérence, l'efficacité et l'impact des interventions en favorisant une programmation intégrée, coordonnée et alignée sur les priorités nationales. Elle repose sur les démarches suivantes :

- Développer des programmes conjoints intégrés, fondés sur les avantages comparatifs des agences du SNU.
- Cibler conjointement les institutions financières internationales (IFIs), bailleurs bilatéraux et multilatéraux, fonds globaux, partenaires non traditionnels et mécanismes du SNU, à savoir : le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (Peace Building Fund-PBF), le Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund-GCF), le Fonds pour l'environnement mondial (Global Environment Facility-GEF), et le Fonds commun pour les Objectifs de développement durable (Joint SDG Fund).
- Renforcer les échanges inter-agences pour éviter les chevauchements, partager les données et assurer la complémentarité programmatique.
- Harmoniser les propositions conjointes afin d'améliorer la qualité des dossiers et leur taux de succès.
- Co-construire avec le Gouvernement des propositions alignées sur le PND lors du dialogue amont avec les bailleurs.
- Renforcer la coordination autour des appels à projets pour améliorer l'accès aux financements compétitifs.
- Envisager la mise en place de fonds communs inter-agences, destinés à soutenir des initiatives catalytiques à fort impact.



4.5.3. Diversification des partenariats pour un financement durable

La réalisation des ambitions du CCDD repose sur une diversification ciblée des partenariats, permettant d'élargir la base de financement, d'adapter les instruments mobilisés à la nature des bailleurs et de soutenir les priorités nationales de manière durable.

Les bailleurs bilatéraux traditionnels et non-traditionnels demeurent des partenaires clés pour le financement programmatique et les appuis sectoriels. Le CCDD encourage le développement de portefeuilles pluriannuels co-construits et ancrés dans les dialogues politiques, afin de sécuriser des financements alignés sur le PND et les ODD.

Les institutions financières internationales et banques de développement (l'Association internationale de développement-IDA, la Banque africaine de développement-BAD, la Banque ouest-africaine de développement-BOAD, la Société financière internationale-IFC, et le Fonds africain de développement-FAD) offrent des guichets concessionnels et des financements climat essentiels pour accompagner les transformations structurelles. Le recours au financement mixte permet en outre de catalyser des investissements privés dans les secteurs prioritaires tels que l'énergie, les infrastructures ou l'agriculture.

Les fonds globaux et mécanismes du Système des Nations Unies (PBF, GCF, GEF, Joint SDG Fund) constituent des leviers pour financer des initiatives intégrées multi-agences, soutenant la résilience, la transition écologique, la stabilité et l'innovation sociale. Leur mobilisation exige des propositions techniquement solides et alignées sur les cycles de financement internationaux.

Les fonds souverains et institutions financières arabes ou du Golfe (la Banque arabe pour le développement économique en Afrique-BADEA, le Fonds du Qatar pour le développement-QFFD, Banque islamique de développement-IsDB, le Fonds saoudien, et le Fonds koweïtien) représentent une source stratégique de financements à long terme. Leur intérêt croissant pour l'Afrique offre des opportunités pour des projets structurants et catalytiques.

Le secteur privé est un acteur central pour impulser l'innovation, déployer des solutions technologiques et financer des projets à fort potentiel économique. Le CCDD promeut l'utilisation d'instruments catalytiques — garanties, blended finance, obligations vertes ou sociales — et encourage des partenariats au-delà du

financement, incluant l'expertise et les capacités opérationnelles du secteur privé.

La philanthropie et les fondations internationales apportent des ressources flexibles et orientées vers les secteurs sociaux, l'innovation, l'éducation, la santé ou l'égalité de genre, renforçant ainsi la dimension inclusive du cadre.

Les collectivités territoriales et la diaspora représentent des partenaires essentiels pour la territorialisation des ODD. Les collectivités peuvent accéder à des financements climat et mettre en œuvre des plans locaux de développement durable. Parallèlement, la mobilisation de la diaspora contribue au développement à travers les envois des fonds, des investissements dans le pays, l'innovation ainsi que le transfert de compétences.

Le Gouvernement assure le leadership politique, l'alignement sur les priorités nationales de développement, la coordination intersectorielle, la mobilisation des ressources domestiques et la redevabilité institutionnelle. En tant qu'ordonnateur stratégique des finances publiques, il oriente l'allocation budgétaire, crée un effet de levier sur les financements extérieurs et assure la soutenabilité macroéconomique des investissements de développement. Son engagement est déterminant pour créer un environnement réglementaire stable, renforcer la gouvernance, sécuriser les investissements et assurer la soutenabilité des réformes à long terme. A cet effet, il est important de noter que :

- La contribution financière de l'État au financement du CCDD sera définie dans le respect des cadres budgétaires nationaux et des priorités du Plan National de Développement. À cet effet, un niveau indicatif de contribution pourra être précisé dans les plans de travail conjoints des projets qui seront conjointement mis en œuvre avec les partenaires nationaux, en cohérence avec les capacités budgétaires de l'État.
- Les financements extérieurs mobilisés dans le cadre du CCDD ne se substitueront pas automatiquement aux engagements budgétaires nationaux, sauf décision explicite du Gouvernement, conformément aux règles de gestion des finances publiques.
- Les engagements financiers pluriannuels de l'État liés à la mise en œuvre du CCDD seront intégrés dans les instruments nationaux de programmation budgétaire, notamment les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), conformément aux dispositions de la Loi organique relatives aux lois des Finances.

4.6. Suivi, évaluation, redevabilité et communication stratégique

La mise en œuvre du CCDD reposera sur un dispositif intégré de suivi, d'évaluation, de redevabilité et de communication stratégique, fondé sur l'utilisation systématique de données statistiques fiables et désagrégées, garantissant la transparence, l'efficacité et la performance des interventions conjointes du Gouvernement et du Système des Nations Unies. Ce dispositif permet une mesure systématique des progrès, une prise de décision fondée sur des données probantes, ainsi qu'une valorisation stratégique des résultats et des impacts auprès des parties prenantes nationales et internationales.

Pour que le CCDD repose sur une planification et un suivi efficaces, les données doivent être considérées à la fois comme un domaine d'action et comme un outil au service de la programmation.

En tant que programme, elles impliquent de renforcer les systèmes statistiques nationaux, d'améliorer la gouvernance des données et de développer les capacités institutionnelles de collecte, d'analyse et d'utilisation. En tant qu'appui à la programmation, elles doivent être intégrées dans l'ensemble des axes d'intervention, afin que chaque résultat mobilise des indicateurs clairs, des mécanismes de suivi fiables et des preuves solides pour orienter la décision. Cette approche intégrée fait de la production et utilisation des données un levier stratégique et opérationnel essentiel pour accroître la qualité, l'efficacité et la redevabilité des interventions du CCDD.

4.6.1. Suivi et Evaluation basés sur les standards du SNU

Le suivi-évaluation vise à mesurer les progrès réalisés par rapport aux priorités stratégiques du cadre, à identifier les goulots d'étranglement, à ajuster les interventions en fonction du contexte et à produire des analyses fondées sur des données probantes.

Les mécanismes de suivi reposent sur :

- Une collecte régulière et harmonisée des données ;
- Des revues annuelles conjointes Gouvernement-SNU ;
- Une évaluation indépendante finale au cours de l'avant-dernière année de mise en œuvre ;
- L'intégration des principes de qualité des données et de gestion axée sur les résultats.

4.6.2. Cadre de résultats et mécanismes de rapportage

Le Cadre de résultats constitue la référence du système de suivi-évaluation du CCDD. Il comprend les indicateurs de résultats escomptés, de produits, les valeurs de référence, les cibles 2030, les sources de vérification et les responsabilités institutionnelles.

Le rapportage sera assuré à travers :

- Des rapports de performance annuels, produits conjointement par les Groupes de Résultats ;
- Des rapports thématiques ou sectoriels liés aux priorités nationales ;
- Une remontée régulière d'informations à l'UNCT et au Comité Directeur Conjoint pour la prise de décision stratégique.

Ces mécanismes permettront d'assurer un suivi rigoureux et une cohérence permanente entre les résultats attendus et les ressources qui seront mobilisées.

4.6.3. Redevabilité mutuelle Gouvernement-SNU

La redevabilité entre le Gouvernement et le SNU se traduit par des mécanismes formels tels que :

- Les revues annuelles conjointes et l'évaluation finale indépendante ;
- Les dialogues stratégiques réguliers ;
- Les rapports de mise en œuvre présentés au Comité Directeur Conjoint ;
- Les engagements conjoints en matière de transparence, d'efficacité et de gestion des risques.

Ces mécanismes garantissent une responsabilité partagée dans l'atteinte des résultats, tout en permettant des ajustements stratégiques basés sur l'évolution du contexte et l'analyse des performances.

4.6.4. Communication stratégique conjointe

La communication stratégique constitue un levier essentiel pour renforcer la visibilité du CCDD et valoriser les résultats obtenus. Elle vise à :

- Promouvoir les réalisations conjointes du Gouvernement et du SNU ;
- Sensibiliser les parties prenantes nationales et internationales aux progrès accomplis ;
- Renforcer l'adhésion des communautés bénéficiaires ;
- Positionner le CCDD comme un cadre de référence du partenariat national pour le développement durable.

Cette communication est mise en œuvre de manière coordonnée entre les unités de communication des agences du SNU, afin d'assurer une cohérence narrative, une portée étendue et une visibilité optimale.



Annexe 1 : Matrice de Résultats par Priorité Stratégique du CCDD 2026-2030

Priorité Stratégique 1 : Transformation économique et développement inclusif.						
Lien avec le PND 2026-2030 : Pilier 2: Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeur agricoles ; Pilier 3: Promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et réduction de l'informalité ; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; Pilier 5 : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire ; Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.						
CIBLES ODD : ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.4 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.3, 2.a ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.3, 4.4 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.a, 5.b ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.2, 8.3, 8.6 ; ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure : 9.2, 9.3, 9.5 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2 et 10.7 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.3 ; ODD 12 – Consommation et production durables : 12.2 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.6 ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.9, 17.13, 17.14						

Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Connectivité digitale ; Éducation ; Emploi et protection sociale.						
Résultats escomptés/Produits	Indicateurs	Val Réf. / année	Cibles à 2030	Sources	Moyen de vérification	Partenaires
Résultat escompté 1 : « D'ici à 2030, les acteurs des chaînes de valeurs agricoles, industrielles et des services utilisent des systèmes et des modes de production durables, plus intégrés, plus compétitifs, davantage résilients et innovants, soutenus par des mécanismes de coordination renforcés autour des stratégies et politiques sectorielles. »	Ind RE 1.1 : Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi (Ind ODD 8.2.1)	4,39% (2021)	5%	ANStat / DCN / MEF	Rapport ANStat (CN) Enquêtes emploi / EHCVM Rapports du MEF	Agences des Nations Unies : FAO, PAM, FIDA, OIM, PNUE, ONUDI, BIT, ITU, PNUD, UNOPS, ONU FEMMES, UNESCO
	Ind RE 1.2 : Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe (Ind ODD 4.3.1)	65,2% (2021)		ANStat	Rapport EHCVM	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)
	Ind RE 1.3 : Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation (Ind ODD 8.6.1)	19,3% (2021)	3%	ANStat	Rapport EHCVM	Institutions gouvernementales et structures publiques, ARDCI, Structures d'appui et de coordination sectorielle : ANOPACI,
	Ind RE 1.4 : Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année (Ind ODD 9.1.1)	60% (2024)	70%	ANStat	Rapport Enquête INS	
	Ind RE 1.5 : Nombre de PME intégrées aux chaînes de valeur exportatrices	254 (2025)	140	ANStat	Données de routine / Enquête	

Priorité Stratégique 1 : Transformation économique et développement inclusif.						
Lien avec le PND 2026-2030 : Pilier 2: Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeur agricoles ; Pilier 3: Promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et réduction de l'informalité ; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; Pilier 5 : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire ; Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.						
CIBLES ODD : ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.4 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.3, 2.a ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.3, 4.4 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.a, 5.b ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.2, 8.3, 8.6 ; ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure : 9.2, 9.3, 9.5 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2 et 10.7 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.3 ; ODD 12 – Consommation et production durables : 12.2 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.6 ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.9, 17.13, 17.14						

Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Connectivité digitale ; Éducation ; Emploi et protection sociale.						
Résultats escomptés/Produits	Indicateurs	Val Réf. / année	Cibles à 2030	Sources	Moyen de vérification	Partenaires
Produit 1.1 : Les décideurs publics disposent de capacités renforcées pour améliorer les politiques d'incitation et leur application dans les secteurs stratégiques et les industries à haute valeur ajoutée, et faciliter l'accès au financement des producteurs agricoles, des PME et des industries locales y compris les structures dirigées par les femmes, les jeunes migrants.	Ind 1.1.1: Nombre de politiques élaborées ou améliorées au profit des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), avec la contribution du secteur des affaires, et promulguées ou mises en œuvre par le gouvernement, avec le soutien du SNU	2 (2025)	7	Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	PANAFCI, Institutions de promotion du secteur privé Société civile et communautés : ONG internationales, ONG locales, société civile, communautés rurales, Secteur privé : entreprises de transformation, entreprises de distribution, responsables de coopératives agricoles, Partenaires techniques et financiers, Parlement
	Ind 1.1.2: Nombre d'organisations rurales, d'institutions gouvernementales et d'autres parties prenantes concernées ayant renforcé leurs capacités à concevoir et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes améliorant la productivité, le revenu net et les conditions de travail dans le système agroalimentaire avec le soutien du SNU.	603 (2025)	1771	Ministères concernés, / Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	Ind 1.1.3: Nombre de structure d'appui à la promotion de l'investissement et de l'entrepreneuriat ayant bénéficiées du renforcement des capacités avec le soutien du SNU	21 (2025)	145	Ministères concernés, /Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	

Priorité Stratégique 1 : Transformation économique et développement inclusif.						
Lien avec le PND 2026-2030 : Pilier 2: Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeur agricoles ; Pilier 3: Promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et réduction de l'informalité ; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; Pilier 5 :Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire ; Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.						
CIBLES ODD : ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.4 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.3, 2.a ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.3, 4.4 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.a, 5.b ;ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.2, 8.3, 8.6 ; ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure : 9.2, 9.3, 9.5 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2 et 10.7; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.3 ; ODD 12 – Consommation et production durables : 12.2 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.6 ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.9, 17.13, 17.14						
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Connectivité digitale : Éducation ; Emploi et protection sociale.						
Résultats escomptés/Produits	Indicateurs	Val Réf. / année	Cibles à 2030	Sources	Moyen de vérification	Partenaires
Produit 1.2 : Les acteurs au sein des chaînes de valeur agricoles, industrielles et des services ainsi que les jeunes, y compris les filles, disposent des compétences techniques et professionnelles orientées vers l'innovation et adaptées aux besoins du marché du travail.	Ind 1.2.1: Nombre d'institutions d'enseignement et de formation techniques et professionnelles (EFTP) ayant amélioré leur capacité à dispenser des formations et des évaluations avec le soutien du SNU	35 (2025)	68	Ministères concernés, /Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	Ind 1.2.2: Nombre d'entités du secteur privé (y compris les micros, petites et moyennes entreprises (MPME)) qui ont innové dans leurs pratiques commerciales en intégrant des éléments de durabilité environnementale, sociale ou économique, avec le soutien du SNU	8 (2025)	500	Ministères concernés, /Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	Ind 1.2.3: Nombre de PME ayant bénéficié de renforcement de capacités avec le soutien du SNU	529 (2025)	1 000	Ministères concernés, /Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	Ind 1.2.4: Nombre d'acteurs de l'artisanat ayant bénéficié de renforcement de capacité avec le soutien du SNU	154 (2025)	1 000	Ministères concernés, /Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête	

Priorité Stratégique 1 : Transformation économique et développement inclusif.						
Lien avec le PND 2026-2030 : Pilier 2: Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeur agricoles ; Pilier 3: Promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et réduction de l'informalité ; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; Pilier 5 :Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire ; Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.						
CIBLES ODD : ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.4 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.3, 2.a ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.3, 4.4 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.a, 5.b ;ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.2, 8.3, 8.6 ; ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure : 9.2, 9.3, 9.5 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2 et 10.7; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.3 ; ODD 12 – Consommation et production durables : 12.2 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.6 ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.9, 17.13, 17.14						
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Connectivité digitale : Éducation ; Emploi et protection sociale.						
Résultats escomptés/Produits	Indicateurs	Val Réf. / année	Cibles à 2030	Sources	Moyen de vérification	Partenaires
Produit 1.3 : Les acteurs de la décentralisation et du développement local disposent de capacités techniques et institutionnelles pour améliorer l'autonomie des collectivités et accélérer la transformation des économies locales, notamment dans les systèmes alimentaires, industriels et de services.	Ind 1.2.5: Nombre de zones touristiques et de loisirs phares créées ou réhabilitées par an avec le soutien du SNU	0 (2025)	8	Ministères concernés, /Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	Ind 1.2.6: Nombre de produits, services et circuits touristiques durables labellisés et/ou promus sur les marchés cibles annuellement avec le soutien du SNU	0 (2024)	2	Ministères concernés et rapport des Nations Unies	Données de routine / Enquête	
	Ind 1.3.1: Nombre de personnes ayant un meilleur accès à des infrastructures et services liés aux infrastructures (y compris les infrastructures numériques) de qualité, fiables, durables et résilients, avec l'appui du SNU.. (garçons/Filles/Hommes/Femmes)	324 626 (2025)	1 000 000	Ministères concernés, /Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	Ind 1.3.2: Superficies agricoles gérées selon les pratiques de gestion durable des terres (ha) avec le soutien du SNU	2 723 631 (2025)	4 000 000	Ministères concernés, /Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	

Priorité Stratégique 1 : Transformation économique et développement inclusif.						
Lien avec le PND 2026-2030 : Pilier 2: Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeur agricoles ; Pilier 3: Promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et réduction de l'informalité ; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; Pilier 5 :Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire ; Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.						
CIBLES ODD : ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.4 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.3, 2.a ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.3, 4.4 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.a, 5.b ;ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.2, 8.3, 8.6 ; ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure : 9.2, 9.3, 9.5 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2 et 10.7; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.3 ; ODD 12 – Consommation et production durables : 12.2 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.6 ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.9, 17.13, 17.14						
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Connectivité digitale : Éducation ; Emploi et protection sociale.						
Résultats escomptés/Produits	Indicateurs	Val Réf. / année	Cibles à 2030	Sources	Moyen de vérification	Partenaires
	Ind 1.3.3a : Superficie totale des zones industrielles réhabilitées ou aménagés (ha) avec le soutien du SNU	0 (2025)	125	Ministères concernés, /Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	Ind 1.3.3b : Superficie totale des zones industrielles aménagés (ha) avec le soutien du SNU.	0 (2025)	125	Ministères concernés, /Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	Ind 1.3.4a : Nombre de zones industrielles réhabilitées ou aménagées avec le soutien du SNU.	0 (2025)	4	concernés, /Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	Ind 1.3.4b : Nombre de zones industrielles réhabilitées ou aménagées avec le soutien du SNU.	0 (2025)	4	concernés, /Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	Ind 1.3.5. Proportion des collectivités territoriales ayant bénéficié d'accompagnement dans la conduite du processus de développement local (%) avec le soutien du SNU.	0% (2025)	10%	Ministères concernés, /Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine						
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.						
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17						
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale						
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires
Résultat escompté 2 : D'ici à 2030, les populations notamment les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes et les groupes vulnérables en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines ont un meilleur accès aux services essentiels (services sociaux de base, justice, état civil, culture), et aux opportunités économiques, politiques et culturelles et bénéficient d'une meilleure protection sociale y compris dans des contextes d'urgence.	Ind RE 2.1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge (ind ODD 1.2.1)	37,5% (2021)	20%	ANStat	MICS / EDS	Agences des Nations Unies : UNICEF, UNFPA, PAM, UNESCO, ONU FEMMES, ONUSIDA, FAO, BIT, UNODC, ONUDI, UNOPS, PNUD, OIM, UNHCR, ONUHABITAT, OMS, HCDH
	Ind RE 2.2 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales (ind ODD 5.5.1)	Ass Nat : 13,4 % Senat : 24,5% (2023)	Ass Nat : 30 % Senat : 40%	ANStat / CEI	Rapports ANSTAT	Institutions gouvernementales et structures publiques, CNPS, Agence Côte d'Ivoire PME, Conseil national de la jeunesse, collectivités territoriales (UV/COCI, ARDCI), Secteur privé,
	Ind RE 2.3 : Proportion de femmes occupant des postes de direction (ind. ODD 5.5.2)	22 % (2023)	30%	ANStat / CEI	Rapports FP, Enquête emploi	Parlement et ordres professionnels
	Ind RE 2.4 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base (ind ODD 1.4.1)	36,6 % (2021)	60%	ANStat	EHCVM	Société civile, ONG, syndicats et réseaux communautaires :
	Ind RE 2.5 : Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire	(2024) : Fin cycle primaire	(2019) : Fin cycle primaire	MENA-ET / PASEC	Rapport PASEC / MENA-ET	

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.

Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17

Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; **Éducation** ; **Emploi et protection sociale**

Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires
	qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe (ind ODD 4.1.1)	Lecture 26,30% Fin cycle primaire/ Maths: 78,9 %	Lecture: 50% Fin cycle primaire/ Maths: 95%	MENA-ET / PASEC	Rapport PASEC / MENA-ET	Secteur privé et partenaires : CGECI, Association des cliniques privées de santé, prestataires de soins, prestataires de service de santé, Conceptos Plastics Côte d'Ivoire, secteur privé, partenaires techniques et financiers, Banque mondiale (BM), Banque africaine de développement (BAD)
	Ind. 2.6 : Taux d'accès à l'eau potable	Milieu urbain : 75,91% Milieu rural :63,4 (2024)	95% 83%	ANSTAT / ONEP	Rapport ANSTAT /ONEP	Institutions techniques et de formation : Institut CERCO, INJS, Tak Force Éducation/Formation, institutions, programmes et fonds de protection, y compris ceux créés pour la riposte à la COVID

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.

Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17

Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; **Éducation** ; **Emploi et protection sociale**

Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires
	Ind RE 2.7 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité (ind ODD 6.2.1)	30 % (2021)		ANStat / EHCVM	Rapport EHCVM	Rapport SIGI
	Ind RE 2.8 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge (ind ODD 5.2.1.proxy)	31 % (2022)		SIGI		
	Ind RE 2.9 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge et sexe (ind ODD 16.9.1)	66,1 % (2021)		ANStat	Rapport EDS/MICS	
	Ind RE 2.10 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement (ind ODD 16.3.2) par sexe et âge	238,9 % (2021)		ANStat / Ministère Justice	Rapport Ministères /Enquête	

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine								
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.								
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17								
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale								
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires		
	Ind RE 2.11 : Taux d'utilisation des services de santé.	47,70 % (2022)		RASS	Rapport RASS			
	Ind RE 2.12: Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées) (ind ODD 1.3.1)	62 % (2025)		OIT/CINAM	Rapport CNAM			
	Ind RE 2.13: Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (ind ODD 3.1.2)	94,3% (2024)		RASS	Rapport EDS/MICS			
	Ind RE 2.14 : Ratio de mortalité maternelle (ind ODD 3.1.1)	385 décès pour 100 000 (2021)		AnStat	Rapport EDS/MICS			
	Ind RE 2.15 : Ratio de mortalité néonatale	30 pour 1000 naissances vivantes (2021)		AnStat	Rapport EDS/MICS			

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine								
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.								
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17								
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale								
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires		
Produit 2.1 : Les communautés, notamment les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables disposent des capacités pour un meilleur accès aux opportunités économiques favorisant leur participation à la prise de décisions et leur contribution au développement inclusif dans un environnement institutionnel adéquat.	Ind RE 2.16 : Cibles 95-95-95 Taux d'accès des personnes vivant avec le VIH (tous âges confondus) aux services de traitement antirétroviral (ARV).	82% – 78% – 65%	95% – 90% – 86%	ONUSID / Ministère Santé	Spectrum, MSHPCMU			
	2.1.1: Nombre de personnes bénéficiant d'activités génératrices de revenus avec le soutien du SNU.	593 (2025)	15 000	Ministères concernés/Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête			
	2.1.2: Nombre de personnes bénéficiant d'un meilleur accès aux programmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie, y compris l'éducation complète à la sexualité (ECS), développés et mis en œuvre avec le soutien du SNU.	999 328 (2025)	4 002 500	Ministères concernés/Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête			

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine						
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.						
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17						
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale						
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires
	2.1.3: Mesure dans laquelle des actions développées/mises en œuvre avec le soutien du SNU sont en place pour promouvoir le leadership des femmes et des filles ainsi que leur participation égale à la prise de décision, avec le soutien du SNU, dans : a) Les institutions publiques ; b) Les postes électifs, y compris les parlements et les gouvernements locaux ; c) Le pouvoir judiciaire ; d) Le secteur privé ; e) Les mécanismes de médiation, de réconciliation et de consolidation de la paix ; f) La gestion des ressources naturelles 0 = Non en place 1 = Travaux entamés 2 = Travaux en cours 3 = Travaux presque achevés 4 = En place	a) Les institutions publiques: 2 b) Les postes électifs, y compris les parlements et les gouvernements locaux: 2 c) Le pouvoir judiciaire: 4 d) Le secteur privé: 3 e) Les mécanismes de médiation,	a) Les institutions publiques: 3 b) Les postes électifs, y compris les parlements et les gouvernements locaux: 3 c) Le pouvoir judiciaire: 4 d) Le secteur	Ministères concernés/Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête	

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine						
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.						
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17						
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale						
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires
		de réconciliation et de consolidation de la paix : 3 f) La gestion des ressources naturelles	privé: 4 e) Les mécanismes de médiation, de réconciliation et de consolidation de la paix : 4 f) La gestion des ressources naturelles			
		2.1.4: Nombre d'adolescentes, de jeunes filles et de femmes ayant bénéficié d'au moins une intervention de support économique (formation	600 000 (2025)	Ministères concernés/Rapports des	Données de routine / Enquête	

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine							
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.							
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17							
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale							
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires	
	professionnelle, crédit, subvention d'actif productif) avec le soutien du SNU.			agences du SNU Ministères concernés/Ra pports			
	2.1.5: Nombre d'organisations de jeunes femmes ayant eu leurs capacités renforcées avec le soutien du SNU.	50 (2025)	100	Ministères concernés/Ra pports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête		
	2.1.6: Nombre de migrants de retour réintégrés avec le soutien du SNU.	1383 (2025)	5 400	Ministères concernés/Ra pports des agences du SNU	Données de routine / Enquête		

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine							
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.							
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17							
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale							
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires	
	2.1.7: Nombre de jeunes femmes entrepreneures formées en entrepreneuriat et en gestion d'entreprise avec le soutien du SNU.	593 (2025)	2 000	Ministères concernés/Ra pports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête		
	2.1.8: Nombre de petits exploitants agricoles formés à la commercialisation et en gestion post récolte avec le soutien du SNU.	7 957 (2025)	30 000	Ministères concernés/ Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête		
	2.2.1: Nombre de nouvelles politiques nationales de protection sociale ou de politiques révisées visant à étendre la couverture, à améliorer	2 (2025)	10	Ministères concernés/Ra pports des	Données de routine / Enquête		

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine						
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.						
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17						
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale						
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires
équitable de services essentiels (services sociaux de base, justice, état civil, culture) et d'une protection sociale sensible aux droits humains, y compris en situation d'urgence.	l'exhaustivité et/ou à accroître l'adéquation des prestations, avec le soutien du SNU.			Agences du SNU		
	2.2.2: Nombre de personnes ayant accès aux services de base, avec le soutien du SNU.	620 577 (2025)	2 500 000	Ministères concernés/Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	2.2.3: Nombre de filles et de femmes ayant reçu des services liés aux pratiques néfastes (PN), y compris le mariage d'enfants, précoce et forcé, ainsi que les mutilations génitales féminines (MGF), avec le soutien du SNU.	4 556 (2025)	20 000	Ministères concernés/Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	2.2.4: Nombre de nouvelles personnes enregistrées avec une identité légale, avec le soutien du SNU.	672 604 (2025)	2 000 000	Ministères concernés/Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête	

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine						
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.						
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17						
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale						
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires
	2.2.5: Nombre de personnes bénéficiant d'un accès à la justice avec le soutien du SNU.	96 373 (2025)	78 700	Ministères concernés/Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	2.2.6: Proportion des enfants de 6 à 59 mois ayant reçu une supplémentation en vitamine A avec le soutien du SNU.	93 % (2025)	90 %	Ministères concernés/Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	2.2.7: Nombre de localités disposant de Foyer de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire (FRANCs) avec le soutien du SNU.	516 (2024)	2 500	Ministères concernés/Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	2.2.8: Nombre d'écoles disposant une cantine scolaire fonctionnelle avec le soutien du SNU.	833	4 425	DPE/Rapports des	Données de routine / Enquête	

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine							
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.							
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17							
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale							
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires	
Produit 2.3 : Les populations, en particulier les femmes, les jeunes, les adolescents, les enfants les groupes vulnérables, bénéficient d'une meilleure protection et promotion de leurs droits fondamentaux par une application effective des lois, des textes et instruments relatifs aux droits de l'homme.		(2025)		Agences du SNU			
	2.2.9. Nombre d'événements culturels interculturels nationaux et régionaux organisés par an (festivals, journées du patrimoine, foires) avec le soutien du SNU.	100 (2025)	500	DCS/ Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête		
	2.3.1. Nombre de lois et règlements, basés sur les normes et standards internationaux des droits de l'homme, développés avec le soutien du SNU pour : a) Éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles (EVAWG), y compris les pratiques néfastes (PN) ; b) Promouvoir l'égalité d'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive (SSR), à l'information et à l'éducation	a : 1 b : 0 (2025)	a : 3 b : 2	Ministères concernés/Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête		

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine							
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.							
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17							
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale							
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires	
2.3.2. Nombre de personnes ayant bénéficié de programmes de prévention et de lutte contre le travail des enfants, la traite des êtres humains et le travail forcé, renforcés par le SNU.		14 502 (2025)	50 000	Ministères concernés/Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête		
	2.3.3. Nombre d'institutions, politiques, plans de développement ou initiatives transfrontalières sensibles au genre et aux conflits, mis en place avec le soutien du SNU, pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, prévenir les violations systémiques des droits humains afin de :	a : 0 b : 1 c : 0	a : 20 b : 20 c : 20	Ministères concernés/Rapports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête		
	a) Traiter les causes des conflits ;						

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine							
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.							
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17							
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale							
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires	
	b) Renforcer la cohésion sociale ; c) Prévenir les risques de conflits, y compris ceux liés au climat ; d) Mettre fin à toutes les formes de violence, promouvoir l'état de droit et garantir un accès égal à la justice pour tous	d : 0 (2025)	d : 2 0				
	2.3.4: Nombre d'acteurs du domaine de la protection sociale ayant bénéficié d'un renforcement de capacité avec le soutien de SNU.	120 (2025)	1 150	Ministères concernés/Ra pports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête		
	2.3.5: Nombre de plateformes locales de lutte contre les VBG ayant bénéficié d'un appui technique et/ou financier du SNU pour leur mise en place ou leur redynamisation fonctionnelle	34 (2025)	50	Ministères concernés/Ra pports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête		

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine							
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.							
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17							
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale							
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires	
	2.3.6: Nombre de jeunes sensibilisés sur les méfaits de la migration irrégulière avec le soutien du SNU.	2027 (2025)	30 000	Ministères concernés/Ra pports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête		
	2.3.7: Taux de mise en œuvre des recommandations issues des mécanismes des droits humains avec le soutien du SNU.	ND	80 %	Ministères concernés/Ra pports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête		
	2.3.8: Nombre de personnes formées en matière de droits l'Homme avec le soutien du SNU.	500 (2024)	2 500	Ministères concernés/Ra pports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête		
Produit 2.4. Les communautés, notamment les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, y	2.4.1. Nombre de personnes vulnérables, y compris les déplacés internes et les réfugiés,	192 910		Ministères concernés/Ra	Données de routine / Enquête		

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine							
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.							
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17							
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale							
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires	
compris ceux des zones frontalières, ont les capacités renforcées pour participer activement à des initiatives de consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à l'amélioration de l'inclusion sociale et de la résilience, dans un environnement institutionnel adéquat.	ayant bénéficié d'un programme d'assistance socioéconomique dans les zones d'intervention avec le soutien du SNU.	(2025)	1 010 000	pports des Agences du SNU			
	2.4.2. Proportion de collectivités territoriales et d'institutions concernées disposant de mécanismes opérationnels de dialogue communautaire, de médiation, d'alerte précoce appuyées par le SNU dans les zones d'intervention.	38% (2025)	100%	Ministères concernés/Ra pports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête		
	2.4.3. Nombre d'institutions étatiques disposant de capacités renforcées en gestion intégrée des frontières (coopération transfrontalière et sécurité des zones frontalières) avec l'appui du SNU.	15 (2025)	15	Ministères concernés/Ra pports des Agences du SNU	Données de routine / Enquête		
	2.4.4. Nombre personnes qui participent aux initiatives de consolidation de la paix et de cohésion sociale avec le soutien du SNU.	11 500 (2025)	63 500	Ministères concernés/Ra pports des	Données de routine / Enquête		

Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine							
Liens avec le PND : Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables; Pilier 4 : Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ; et Pilier 6 : Promotion de la bonne gouvernance et modernisation de l'État.							
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 2 contribue directement à la réalisation des ODD 1 – Pas de pauvreté : 1.1, 1.3, 1.4, 1.5 ; ODD 2 – Faim « zéro » : 2.1, 2.2 ; ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 ; ODD 4 – Éducation de qualité : 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.7 ; ODD 5 – Égalité entre les sexes : 5.1, 5.2, 5.5, 5.c ; ODD 8 – Travail décent et croissance économique : 8.5, 8.6, 8.7, 8.8 ; ODD 10 – Inégalités réduites : 10.2, 10.3 ; ODD 11 – Villes et communautés durables : 11.1, 11.3 ; ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : 13.1 ; ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.b ; ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : 17.14, 17.17							
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Éducation ; Emploi et protection sociale							
Résultats et Produits	Indicateurs	Valeur et Année de Référence	Cibles à 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires	
				Agences du SNU			

Priorité Stratégique 3 : Résilience environnementale et gestion durable des ressources naturelles.						
Liens avec le PND 2026-2030 : Pilier 2: Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeur agricoles ; Pilier 5 : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire						
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 3 contribue directement à la réalisation des ODD 2 (2.4), 6 (6.3 et 6.6) ; 7 (7.2) ; 8 (8.4, 8.5, et 8.9) ; 9 (9.1 ; 9.4. et 9.5) ; 11 (11.5, 11.6) ; 12 (12.2, 12.4, 12.5, 12.8) ; 13 (13.1, 13.2, 13.3) ; 14 (14.2) ; 15 (15.1, 15.2, 15.5, 15.9) et 17 (17.7, 17.16, et 17.17)						
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Accès à l'énergie et son caractère abordable ; Connectivité digitale ; Education ; Emploi et protection sociale ; Changement climatique, perte de biodiversité et pollution.						
Résultats et Produits	Indicateurs	Val Réf. / Année	Cibles 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires
Résultat Escompté : D'ici à 2030, les communautés bénéficient d'un modèle de développement inclusif et durable qui stimule l'innovation, la recherche scientifique, une croissance économique équitable et respectueuse de l'environnement, favorise l'économie circulaire et intègre des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique, et met en œuvre des mesures pour protéger et restaurer la biodiversité, tout en adoptant de nouvelles pratiques qui restaurent et préservent les ressources naturelles.	Ind RE 3.1: Proportion de stocks de poissons de la liste de référence classés comme "en dehors des niveaux biologiquement durables" (ind ODD 14.4.1 _ proxy)	33,3 % (2023)	20 %	Dir Pêche / CRO / ANSTAT	Rapports techniques (CRO, FAO, ICCAT)	OIT, FAO, OIM, OMS, ONUDI, ONU FEMMES, ONU HABITAT, PNUD, PNUE, UNESCO, UNHCR, UNICEF, PAM
	Ind RE 3.2: Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne (ind ODD 6.3.2)	77 % (2023)	85 %	MINEF / CRO / UN Water UNEP GEMSWater	systèmes nationaux et internationaux de suivi (GEMS Water)	
	Ind RE 3.3: Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (ind ODD 11.1.1)	11,9 % (2021)	9 %	ANSTAT/EHCVM	Rapport EHCVM	Min. Agriculture, Min. Hydraulique, Min. Environnement, Min. Eaux et Forêts, Min.
	Ind RE 3.4 : Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale (ind ODD 11.b.2)			MIS / ONPC / MINED	Rapport d'activités / Enquêtes	Urbanisme, MIRAH, Min. Mines & Pétrole et Énergie, Min. Commerce et Industrie
	Ind RE 3.5 : Superficie totale de terres restaurées et mises en agroforesterie (ha) (ind ODD 15.3.1) avec le soutien du SNU	550 ha (2020)	1 000 ha	MINEF / ANStat	Rapport MINED	Secteur privé

Priorité Stratégique 3 : Résilience environnementale et gestion durable des ressources naturelles.						
Liens avec le PND 2026-2030 : Pilier 2: Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeur agricoles ; Pilier 5 : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire						
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 3 contribue directement à la réalisation des ODD 2 (2.4), 6 (6.3 et 6.6) ; 7 (7.2) ; 8 (8.4, 8.5, et 8.9) ; 9 (9.1 ; 9.4. et 9.5) ; 11 (11.5, 11.6) ; 12 (12.2, 12.4, 12.5, 12.8) ; 13 (13.1, 13.2, 13.3) ; 14 (14.2) ; 15 (15.1, 15.2, 15.5, 15.9) et 17 (17.7, 17.16, et 17.17)						
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Accès à l'énergie et son caractère abordable ; Connectivité digitale ; Education ; Emploi et protection sociale ; Changement climatique, perte de biodiversité et pollution.						
Résultats et Produits	Indicateurs	Val Réf. / Année	Cibles 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires
Produit 3.1 : Les institutions publiques disposent des capacités nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des politiques innovantes intégrant technologie et recherche scientifique, afin de renforcer les infrastructures d'assainissement, optimiser la gestion des déchets et promouvoir l'économie circulaire, renforcer la résilience côtière et assurer une gestion	Ind RE 3.6 : Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale (ODD 14.5.1)			OIPR WDPA (PNUE-WCMC)	Rapport OIPR	
	Ind RE 3.7 : Superficie forestière en proportion de la superficie totale des terres (Ind ODD 15.1.1)	9,21% (2021)	20%	MINEF / OIPR	Rapports Ministère OIPR	
	3.1.1. Nombre d'institutions gouvernementales ayant renforcé les réglementations et politiques de pêche pour mettre fin à la surpêche, à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) ou aux pratiques de pêche destructrices, ou ayant mis en place des plans de gestion fondés sur la science visant à restaurer les stocks de poissons à des	4 (2025)	10	Ministères concernés/Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	

Priorité Stratégique 3 : Résilience environnementale et gestion durable des ressources naturelles.						
Liens avec le PND 2026-2030 : Pilier 2: Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeur agricoles ; Pilier 5 : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire						
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 3 contribue directement à la réalisation des ODD 2 (2.4), 6 (6.3 et 6.6) ; 7 (7.2) ; 8 (8.4, 8.5, et 8.9) ; 9 (9.1 ; 9.4. et 9.5) ; 11 (11.5, 11.6) ; 12 (12.2, 12.4, 12.5, 12.8) ; 13 (13.1, 13.2, 13.3) ; 14 (14.2) ; 15 (15.1, 15.2, 15.5, 15.9) et 17 (17.7, 17.16, et 17.17)						
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Accès à l'énergie et son caractère abordable ; Connectivité digitale ; Education ; Emploi et protection sociale ; Changement climatique, perte de biodiversité et pollution.						
Résultats et Produits	Indicateurs	Val Réf. / Année	Cibles 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires
durable des ressources naturelles, tout en impliquant activement les communautés locales, le secteur privé, la société civile et les organisations syndicales..	niveaux permettant un rendement maximal durable, déterminé selon leurs caractéristiques biologiques, avec le soutien du SNU.					
	3.1.2. Réduction de la pollution marine sous toutes ses formes, en particulier celle issue des activités terrestres, y compris les déchets marins et la pollution par les nutriments, avec le soutien du SNU (Kg PM)	175 (2025)	2 575	Ministères concernés / Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	3.1.3. Nombre d'instruments de politique nationale (y compris les plans, stratégies, législations et partenariats) visant à soutenir la transition vers une consommation et une production durable, élaborés avec le soutien du SNU.	8 (2025)	30	Ministères concernés / Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	3.1.4. Nombre d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale avec l'appui du SNU	1 (2025)	50	Ministères concernés / Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	

Priorité Stratégique 3 : Résilience environnementale et gestion durable des ressources naturelles.						
Liens avec le PND 2026-2030 : Pilier 2: Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeur agricoles ; Pilier 5 : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire						
Contribution aux ODD : La priorité stratégique 3 contribue directement à la réalisation des ODD 2 (2.4), 6 (6.3 et 6.6) ; 7 (7.2) ; 8 (8.4, 8.5, et 8.9) ; 9 (9.1 ; 9.4. et 9.5) ; 11 (11.5, 11.6) ; 12 (12.2, 12.4, 12.5, 12.8) ; 13 (13.1, 13.2, 13.3) ; 14 (14.2) ; 15 (15.1, 15.2, 15.5, 15.9) et 17 (17.7, 17.16, et 17.17)						
Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Accès à l'énergie et son caractère abordable ; Connectivité digitale ; Education ; Emploi et protection sociale ; Changement climatique, perte de biodiversité et pollution.						
Résultats et Produits	Indicateurs	Val Réf. / Année	Cibles 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires
Produit 3.2 : Les communautés sont plus résilientes face aux enjeux climatiques et aux catastrophes naturelles grâce à une éducation inclusive axée sur le développement durable, des mécanismes de réponse aux urgences renforcés, la promotion d'emplois verts et une implication active de tous les acteurs, en particulier les plus vulnérables, dans la restauration des écosystèmes, la préservation de la biodiversité, l'atténuation des effets du changement climatique ainsi qu'une gestion durable des ressources naturelles.	3.1.5 Politiques urbaines nationales (PUN) visant à soutenir des villes et des communautés durables et conformes aux normes internationales, formulées, financées et mises en œuvre par le gouvernement, avec le soutien du SNU.	6 (2025)	12	Ministères concernés / Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	3.1.6. Nombre d'organisations sensibilisées engagées dans une démarche RSE avec le soutien du SNU.	23 (2025)	25	Ministères concernés / Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	3.2.1: Nombre de personnes bénéficiant directement d'initiatives visant à protéger la nature et à promouvoir l'utilisation durable des ressources, avec le soutien du SNU.	18 071 (2024)	52 334	Ministères concernés / Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	3.2.2. Nombre d'hectares de forêts dégradées faisant l'objet de réhabilitation ou de restauration avec l'appui des Nations Unies.	8150 (2025)	53 230	Ministères concernés / Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	
	3.2.3. Réduction des émissions de CO ₂ équivalent, avec le soutien du SNU (T éqCO2)	2 307 352 (2025)	4 650 590	Ministères concernés / Rapports des agences du SNU	Données de routine / Enquête	

Priorité Stratégique 3 : Résilience environnementale et gestion durable des ressources naturelles.

Liens avec le PND 2026-2030 : Pilier 2: Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeur agricoles ; Pilier 5 : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire

Contribution aux ODD : La priorité stratégique 3 contribue directement à la réalisation des ODD 2 (2.4), 6 (6.3 et 6.6) ; 7 (7.2) ; 8 (8.4, 8.5, et 8.9) ; 9 (9.1 ; 9.4. et 9.5) ; 11 (11.5, 11.6) ; 12 (12.2, 12.4, 12.5, 12.8) ; 13 (13.1, 13.2, 13.3) ; 14 (14.2) ; 15 (15.1, 15.2, 15.5, 15.9) et 17 (17.7, 17.16, et 17.17)

Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Accès à l'énergie et son caractère abordable ; Connectivité digitale ; Éducation ; Emploi et protection sociale ; Changement climatique, perte de biodiversité et pollution.

Résultats et Produits	Indicateurs	Val Réf. / Année	Cibles 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires
	3.2.4. Superficie (en hectares) des aires protégées terrestres et marines créées ou gérées selon des pratiques améliorées grâce au soutien du SNU.	369 (2025)	567 076	Ministères concernés/Rapports des agences du SNU	Données de routine Enquête	
	3.2.5 Nombre d'acteurs communautaires et institutionnels ayant renforcé leurs capacités en matière de résilience climatique et de gestion durable des ressources naturelles avec le soutien du SNU.	9 941 (2025)	54 880	Ministères concernés/Rapports des agences du SNU	Données de routine Enquête	
	3.2.7. Nombre de groupements de personnes ayant leurs capacités d'adaptation et résilience renforcées avec le soutien du SNU.	328 (2025)	865	Ministères concernés/Rapports des agences du SNU	Données de routine Enquête	
	3.2.8. Nombre de jeunes insérés dans les métiers verts avec le soutien du SNU.	50 (2024)	6 380	Ministères concernés/Rapports des agences du SNU	Données de routine Enquête	
	3.2.9: Nombre de producteurs agricoles couverts par une assurance climatique avec le soutien du SNU.	2 510 (2025)	45 500	Ministères concernés/Rapports des agences du SNU	Données de routine Enquête	

Priorité Stratégique 3 : Résilience environnementale et gestion durable des ressources naturelles.

Liens avec le PND 2026-2030 : Pilier 2: Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeur agricoles ; Pilier 5 : Développement des infrastructures stratégiques et des pôles économiques régionaux, transition écologique, résilience climatique et économie circulaire

Contribution aux ODD : La priorité stratégique 3 contribue directement à la réalisation des ODD 2 (2.4), 6 (6.3 et 6.6) ; 7 (7.2) ; 8 (8.4, 8.5, et 8.9) ; 9 (9.1 ; 9.4. et 9.5) ; 11 (11.5, 11.6) ; 12 (12.2, 12.4, 12.5, 12.8) ; 13 (13.1, 13.2, 13.3) ; 14 (14.2) ; 15 (15.1, 15.2, 15.5, 15.9) et 17 (17.7, 17.16, et 17.17)

Transitions clés pour l'accélération des ODD : Systèmes alimentaires ; Accès à l'énergie et son caractère abordable ; Connectivité digitale ; Éducation ; Emploi et protection sociale ; Changement climatique, perte de biodiversité et pollution.

Résultats et Produits	Indicateurs	Val Réf. / Année	Cibles 2030	Sources	Moyen de Vérification	Partenaires
	Ind 3.2.10: Nombre de parcs et réserves aménagés à des fins touristiques avec le soutien du SNU.	1 (2024)	2	Ministères concernés, /Rapports des agences du SNU	Données de routine Enquête	
	Ind 3.2.11: Nombre de sites touristiques balnéaires protégés ou restaurés avec le soutien du SNU.	0 (2024)	2	Ministères concernés, /Rapports des agences du SNU	Données de routine Enquête	

Annexe 2: Tableau des Ressources Par Priorité Stratégique (en USD)

Priorité Stratégique 1 : Transformation structurelle de l'économie et développement inclusif			
Résultat Escompté : D'ici à 2030, les acteurs des chaînes de valeurs agricoles, industrielles et des services utilisent des systèmes et des modes de production durables, plus intégrés, plus compétitifs, davantage résilients et innovants, soutenus par des mécanismes de coordination renforcés autour des stratégies et politiques sectorielles.			
Situation des Ressources	Requises	Disponibles	A Mobiliser
Produit 1.1.	71 935 500	24 406 329	47 529 171
Produit 1.2.	82 882 718	31 920 204	50 962 514
Produit 1.3.	79 677 125	31 073 439	48 603 686
Total PS 1	234 495 343	87 399 972	147 095 371
Priorité Stratégique 2 : Accès équitable aux services, cohésion sociale et sécurité humaine			
Résultat Escompté : D'ici à 2030, les populations notamment les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes et les groupes vulnérables en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines ont un meilleur accès aux services essentiels (services sociaux de base, justice, état civil, culture), et aux opportunités économiques, politiques et culturelles et bénéficient d'une meilleure protection sociale y compris dans des contextes d'urgence.			
Situation des Ressources	Requises	Disponibles	A Mobiliser
Produit 2.1.	63 591 379	10 395 753	53 195 626
Produit 2.2	328 502 129	143 999 016	184 503 113
Produit 2.3	58 698 300	12 467 310	46 230 990
Produit 2.4.	33 306 580	10 416 955	22 889 625
Total PS 2	484 098 388	177 279 035	306 819 353
Priorité Stratégique 3 : Résilience environnementale et gestion durable des ressources naturelles.			
Résultat Escompté : D'ici à 2030, les communautés bénéficient d'un modèle de développement inclusif et durable qui stimule l'innovation, la recherche scientifique, une croissance économique équitable et respectueuse de l'environnement, favorise l'économie circulaire et intègre des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique, et met en œuvre des mesures pour protéger et restaurer la biodiversité, tout en adoptant de nouvelles pratiques qui restaurent et préservent les ressources naturelles.			
Situation des Ressources	Requises	Disponibles	A Mobiliser
Produit 3.1.	73 500 759	35 985 259	37 515 500
Produit 3.2.	222 588 736	83 736 005	138 852 731
Total PS 3	296 089 495	119 721 264	176 368 231
Grand Total (PS 1 + PS 2 + PS 3)	1 014 683 226	384 400 271	630 282 995

Annexe 3. Cadre juridique du CCDD 2026-2030

Article 1 – Base juridique et entrée en vigueur

1.a) Le présent Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (CCDD) 2026–2030 constitue le document de référence régissant la coopération entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Système des Nations Unies pour le développement (SNU), en appui à la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2026–2030, de la Vision Côte d'Ivoire 2030, et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

1.b) Il s'appuie sur les dispositions de la Charte des Nations Unies, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, du cadre normatif de l'UNSDCF (UNSDCF Guidance 2023), ainsi que des accords de base signés entre la Côte d'Ivoire et les agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies.

1.c) Le présent Cadre entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties et couvre la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Article 2 – Cadre institutionnel de mise en œuvre

2.a) La supervision stratégique du CCDD est assurée par le Comité Directeur Conjoint (CDC), co-présidé par le Ministre du Plan et du Développement et la Coordinatrice Résidente du SNU. Le CDC veille à l'alignement permanent entre le CCDD, le PND et les priorités nationales, y compris le Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité durables.

2.b) La coordination opérationnelle est assurée par :

- Les coalitions d'agences alignées sur les trois priorités stratégiques du CCDD ;
- Le Groupe Partenariat et Mobilisation des Ressources (GPMR), chargé de la mobilisation des ressources, y compris les financements innovants et les coopérations Sud-Sud et triangulaires ;
- Le Groupe Technique Suivi-Évaluation (GTSE), co-présidé par le MPD et le Bureau de Coordinatrice Résidente, garantissant la qualité des données et la cohérence des rapports de performance.

2.c) Le Comité des Opérations (COP) veille à la mise en œuvre efficace de la Stratégie des Activités Opérationnelles communes, à la mutualisation des ressources et à la réduction des coûts de transaction.

Article 3 – Plans de travail conjoints et descriptifs de projets

3.a) Le CCDD est mis en œuvre à travers des plans de travail conjoints biannuels couvrant les trois priorités stratégiques, établis en concertation avec les ministères techniques et les partenaires de mise en œuvre.

3.b) Ces plans décrivent les résultats à atteindre, les indicateurs de suivi, les activités clés, les budgets associés, les responsabilités institutionnelles et les modalités de financement.

3.c) Des descriptifs de projets complémentaires peuvent être établis pour les programmes conjoints ou interagences, notamment dans les domaines transversaux tels que : égalité de genre, cohésion sociale et paix (Produit 2.4), gouvernance des données, changement climatique, et emploi des jeunes et innovation numérique.

Article 4 – Modalités financières et de transfert des fonds

4.a) Les ressources mobilisées dans le cadre du CCDD proviennent de contributions volontaires, d'accords bilatéraux, de fonds thématiques, de financements climatiques et d'investissements privés alignés sur les ODD.

4.b) Les transferts de fonds aux partenaires de mise en œuvre suivent les modalités prévues dans le cadre harmonisé HACT (Harmonized Approach to Cash Transfers) : transfert direct, remboursement post-exécution ou paiement direct aux fournisseurs selon les accords spécifiques.

4.c) Les partenaires s'engagent à assurer une gestion transparente et conforme aux règles financières applicables, à soumettre des rapports financiers certifiés, et à faciliter les audits et vérifications menés par les agences concernées.

4.d) Le CCDD reconnaît la nécessité de diversifier les sources de financement à travers : la coopération Sud–Sud et triangulaire, les fonds verts et climatiques, les obligations sociales et durables, et les mécanismes de financement à impact.

Article 5 – Suivi, évaluation et redevabilité mutuelle

5.a) Le suivi et l'évaluation du CCDD reposent sur une approche intégrée, axée sur les résultats, assurant la transparence, la cohérence intersectorielle et la redevabilité mutuelle.

5.b) La plateforme UN INFO constitue le système centralisé de planification, de suivi et de rapportage du CCDD. Elle permet le suivi des contributions du SNU à la réalisation des ODD, la consolidation des données désagrégées et la mise à disposition d'informations publiques sur les progrès réalisés.

5.c) Le Plan intégré de suivi-évaluation (PISE), élaboré conjointement par le GTSE, assure la mise à jour annuelle des indicateurs, la conduite d'une revue annuelle conjointe et d'une évaluation à mi-parcours (2028), ainsi que la préparation d'une évaluation indépendante finale du CCDD en 2030.

5.d) Les résultats des revues annuelles alimentent le rapport national volontaire (RNV) sur les ODD et les revues sectorielles du PND.

Article 6 – Audit, transparence et gestion des risques

6.a) Les partenaires de mise en œuvre conviennent de coopérer pleinement avec les agences des Nations Unies en matière d'audit et de contrôle, conformément aux politiques de chaque organisation.

6.b) Les risques financiers, politiques, institutionnels et environnementaux identifiés dans la théorie du changement font l'objet de mesures d'atténuation et d'un plan de contingence révisé annuellement.

6.c) Les audits planifiés sont réalisés prioritairement pour les partenaires recevant un appui financier significatif ou nécessitant un accompagnement renforcé en gestion. Les résultats des audits font l'objet d'un examen conjoint entre les parties et, le cas échéant, de recommandations correctives.

Article 7 – Révision, amendement et résiliation

7.a) Le présent Cadre peut être révisé ou amendé à tout moment par consentement mutuel entre le Gouvernement et le SNU, par voie d'échange de lettres ou de protocoles additionnels.

7.b) En cas de révision majeure du PND ou du cadre stratégique des Nations Unies, le CCDD pourra être ajusté afin de garantir la cohérence avec les priorités nationales et internationales.

7.c) Chaque partie peut résilier le présent Cadre par notification écrite à l'autre partie, avec un préavis de six mois, sans préjudice des obligations déjà contractées.

Article 8 – Langue, copies et durée de validité

8.a) Le présent Cadre est rédigé en langue française, faisant foi en cas de divergence d'interprétation. Il est établi en deux exemplaires originaux : un pour le Gouvernement de Côte d'Ivoire et un pour le Système des Nations Unies (Bureau de la Coordinatrice Résidente). Il demeure valable jusqu'au 31 décembre 2030, sauf révision ou renouvellement anticipé.

Annexe 4. Note sur les Expertises de l'Equipe-Pays

L'analyse consolidée des expertises de l'Équipe-pays du Système des Nations Unies (SNU) en Côte d'Ivoire confirme que l'équipe dispose d'un socle de compétences robuste, diversifié et directement aligné sur les priorités du CCDD 2026–2030. Les domaines clés de la transformation économique, de l'accès équitable aux services, de la cohésion sociale et de la résilience environnementale sont suffisamment couverts, et les gaps identifiés sont ciblés et gérables à travers des appuis complémentaires à mobiliser. L'Équipe-pays du SNU a ainsi les compétences nécessaires pour accompagner efficacement la mise en œuvre du CCDD 2026–2030.

1. Un portefeuille d'expertises solide et aligné sur le CCDD

La cartographie montre d'abord un noyau d'expertises confirmé en gouvernance, cohésion sociale et renforcement institutionnel, incluant la gouvernance locale, la planification, l'état civil, l'état de droit, la justice, la prévention des conflits, la participation citoyenne et la cohésion sociale. Ces compétences soutiennent directement le renforcement du contrat social et les objectifs de paix et de stabilité mis au cœur du PND 2026–2030 et du CCDD.

Les capacités en développement humain, protection et inclusion sont également très développées, plus particulièrement dans les domaines liés à la protection de l'enfance, à l'égalité de genre, à la lutte contre les violences basées sur le genre, à la santé, l'éducation, et la protection sociale et inclusion des groupes vulnérables. Ces capacités répondent aux priorités relatives à l'accès équitable aux services essentiels, à la cohésion sociale et à la sécurité humaine, en particulier pour les femmes, les jeunes, les enfants et les populations rurales et périurbaines.

Sur le plan économique, les agences disposent d'expertises en soutien aux MPME, entrepreneuriat, emplois décents, transformation structurelle, formation professionnelle et développement économique local. Ces compétences sont en ligne avec le résultat escompté sur les chaînes de valeur agricoles, industrielles et de services, et avec l'ambition de faire de la transformation économique et du développement inclusif le moteur principal de la prospérité partagée.

En matière de climat, d'environnement et de gestion des risques, l'Équipe-pays dispose de capacités en adaptation climatique, biodiversité, gestion durable des ressources naturelles, prévention des catastrophes et éducation environnementale. Elles soutiennent les objectifs de résilience environnementale, de gestion durable des ressources et de transition vers une économie verte et circulaire.

Des expertises transversales en données, digitalisation et suivi-évaluation complètent ce portefeuille : analyses statistiques, systèmes numériques, innovation, redevabilité et renforcement des capacités nationales en données. Elles sont essentielles pour opérationnaliser la gouvernance fondée sur l'évidence, la redevabilité mutuelle et le suivi des progrès vers les ODD, tels que prévus dans le CCDD 2026–2030. Enfin, des compétences en mobilité humaine, gouvernance des frontières, protection des migrants, cohésion sociale et stabilisation des zones frontalières renforcent la capacité du SNU à intervenir dans les zones fragiles et à répondre aux enjeux régionaux.

2. Complémentarités inter-agences et couverture des produits du CCDD

La cartographie met en évidence de fortes complémentarités entre agences, qui renforcent la cohérence et une approche intégrée. En gouvernance, prévention des conflits et cohésion sociale, des synergies structurantes existent entre le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, ONU Femmes et l'OIM, ce qui permet de couvrir à la fois les dimensions institutionnelles, communautaires et de protection.

Dans le champ de l'économie, de l'emploi et de la productivité, la FAO, l'OIT, l'ONUDI, le PAM et le PNUD interviennent de manière complémentaire sur les systèmes alimentaires, l'industrialisation, l'emploi décent, l'appui aux MPME et le développement territorial. Pour la protection et les services sociaux, l'UNICEF, l'UNFPA, le HCR, l'OMS et le PAM offrent un continuum d'expertises allant de la santé et de l'éducation à la protection sociale, à la nutrition et à l'assistance aux populations déplacées.

Sur l'environnement et le climat, le PNUE, la FAO et l'UNESCO apportent des compétences convergentes en gestion durable des ressources, agro-écologie, biodiversité, éducation et culture environnementale. Enfin, pour les

données, l'innovation et le digital, le PNUD, l'UNICEF, et l'UNFPA et des agences non-résidentes contribuent à la modernisation des systèmes d'information, à l'innovation numérique et à l'utilisation stratégique des données pour la décision publique.

Ces regroupements d'expertise couvrent la quasi-totalité des produits du CCDD et renforcent la capacité du SNU à mettre en œuvre une logique de transformation systémique plutôt qu'une juxtaposition d'actions sectorielles.

3. Gaps identifiés et stratégies de renforcement ciblé

Les gaps relevés concernent des domaines techniques de plus haute spécialisation, sans remettre en cause la capacité globale de mise en œuvre. Ils touchent notamment l'analyse macroéconomique avancée et la finance publique, le financement climatique et les instruments financiers innovants, la digitalisation avancée des services publics et la cybersécurité, la gouvernance renforcée des frontières et certains aspects de sécurité territoriale, ainsi que la prospective stratégique, la gestion intégrée des risques et la cohérence du nexus humanitaire–développement–paix (HDP).

Pour y répondre, une stratégie multi-niveaux est définie. Sur le plan national, le recours à des consultants spécialisés (économie, climat, digital, gouvernance frontalière) et le renforcement des partenariats avec les universités, centres de recherche, l'institut national de statistique, structures de formation et think-tanks ivoiriens permettront de densifier la base locale de compétences. Au niveau international, une expertise ponctuelle sera mobilisée sur les sujets de très forte technicité (finance climat, cybersécurité, systèmes d'information, sécurité et frontières), en s'appuyant sur les partenaires techniques et financiers tels que l'Union européenne, la BAD, la Banque mondiale et la coopération bilatérale.

Enfin, la mobilisation interne élargie au sein du SNU – bureaux régionaux, sièges, centres techniques spécialisés et agences non-résidentes (UNODC, UNCTAD, UN-Habitat, ITC, etc.) – viendra compléter l'architecture locale pour les thèmes tels que l'économie, la digitalisation, la justice, la gouvernance sécuritaire ou l'innovation publique. Cette combinaison d'expertises internes et externes garantit que les lacunes identifiées ne constituent pas un frein, mais un agenda de renforcement ciblé.

4. Pertinence globale pour le CCDD 2026–2030

Au total, la lecture consolidée des expertises montre une forte adéquation entre le profil de l'Équipe-pays et les orientations du CCDD 2026–2030 : capacités robustes pour accélérer la transformation économique et la productivité, renforcer le contrat social à travers l'inclusion et les services sociaux, accompagner la transition écologique et la résilience climatique, et stabiliser les zones fragiles par une meilleure gouvernance frontalière et la prévention des conflits.

La configuration actuelle, complétée par des mécanismes clairs de mobilisation de ressources techniques additionnelles, offre au SNU Côte d'Ivoire une architecture technique complète et agile, capable de soutenir les ambitions du PND 2026–2030 et les transformations structurelles visées par le Cadre de coopération. L'Équipe-pays dispose ainsi des compétences nécessaires pour conduire la mise en œuvre du CCDD 2026–2030 et jouer pleinement son rôle de partenaire stratégique du Gouvernement.

Annexe 5. Mécanismes de Transferts de Fonds

Les mécanismes de transferts de fonds applicables dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre de coopération reposent sur les modalités convenues entre les organismes des Nations Unies et les partenaires de réalisation. Ils visent à garantir une gestion transparente, efficace et conforme aux normes internationales.

1. Modalités de transfert, de remboursement et de paiement direct

Lorsqu'un transfert direct ou un remboursement est autorisé, les organismes des Nations Unies notifient officiellement au partenaire de réalisation le montant approuvé et procèdent au versement des fonds dans un délai de [nombre de jours prévu].

En cas de paiement direct, effectué soit à des fournisseurs, soit à des tiers :

- Au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes dûment signées par la personne habilitée qu'il a désignée ;
- Ou au titre d'obligations contractées directement par les organismes des Nations Unies pour soutenir des activités convenues,

Les paiements sont exécutés dans un délai de [nombre de jours accepté] par les organismes des Nations Unies.

La responsabilité des organismes des Nations Unies ne peut être engagée par les contrats liant le partenaire de réalisation à des fournisseurs ou prestataires externes.

2. Alignement sur les systèmes nationaux de gestion des finances publiques

La mise en œuvre des mécanismes de transfert de fonds, y compris dans le cadre de l'approche harmonisée HACT, est réalisée dans le respect des procédures nationales de gestion des finances publiques, notamment celles relatives au Code des marchés publics et aux circuits du Trésor public, lorsque celles-ci sont compatibles avec les normes et exigences des Nations Unies.

Lorsque des écarts existent entre les procédures nationales et les normes des Nations Unies, des mesures d'harmonisation et d'alignement progressif sont privilégiées, dans une logique de collaboration et d'efficacité recherchées par les différentes parties.

3. Harmonisation du suivi et coordination inter-agences

Lorsqu'un même partenaire de réalisation reçoit des ressources de plusieurs organismes des Nations Unies, le suivi programmatique, le suivi financier ainsi que les audits sont menés de manière conjointe ou coordonnée, conformément aux principes d'efficacité, d'harmonisation et de réduction des charges administratives.

4. Demande de fonds et justification : Utilisation du Formulaire FACE

Pour solliciter le déblocage de fonds, ou pour garantir l'acceptation par [l'organisme des Nations Unies] de procéder à un remboursement ou à un paiement direct, les partenaires de réalisation utilisent le Formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (FACE). Ce formulaire:

- Détaille les activités prévues dans le plan de travail ;
- Sert de support pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus ;
- Est signé et certifié par la ou les personnes habilitées, formellement désignées par le partenaire de réalisation.

Le partenaire de réalisation communique par écrit l'identité des personnes autorisées à fournir des informations financières, à solliciter des fonds et à certifier les dépenses engagées.

5. Utilisation des fonds transférés

Les fonds transférés doivent être dépensés :

- Exclusivement pour les activités convenues dans les plans de travail;
- Dans les délais spécifiés dans ces plans.

5.1. Partenaires gouvernementaux et organisations nationales

Les partenaires de réalisation (ministères, institutions publiques ou organisations non gouvernementales nationales) utilisent les fonds conformément à leurs réglementations, politiques et procédures nationales, sous réserve que celles-ci soient compatibles avec les normes internationales applicables.

Ils soumettent à [l'organisme des Nations Unies] un rapport complet sur l'utilisation des fonds dans un délai de six mois suivant leur réception.

Lorsque les réglementations nationales ne sont pas compatibles avec les normes internationales, les règles financières, politiques et procédures de l'organisme des Nations Unies prévalent.

5.2. Organisations internationales, ONG internationales, OSC et organisations intergouvernementales

Ces partenaires sont tenus de se conformer aux normes internationales applicables, de dépenser les fonds pour les activités convenues, et de rendre compte à [l'organisme des Nations Unies] de l'utilisation de toutes les ressources reçues dans un délai de six mois.

6. Accès à l'information et facilitation des audits

Afin de permettre la réalisation d'audits programmés ou spéciaux, tout partenaire de réalisation ayant reçu des fonds de [l'organisme des Nations Unies] garantit un accès en temps utile :

- À toute la documentation comptable attestant la réception et l'utilisation des fonds, accompagnée des pièces justificatives pertinentes ;
- À toutes les personnes, documents et éléments relatifs au système de contrôle interne régissant les transferts de fonds.

7. Rôle du contrôle financier national dans le dispositif d'audit

Les audits des partenaires de mise en œuvre gouvernementaux sont conduits en conformité avec les procédures des Nations Unies, tout en favorisant l'implication des institutions nationales de contrôle, notamment l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes.

Les rapports d'audit pertinents sont systématiquement partagés avec ces institutions nationales, pour information et exploitation, dans le respect des règles applicables en matière de confidentialité et d'indépendance des audits.

8. Communication des résultats d'audit et obligations de suivi

Les conclusions des audits sont transmises simultanément au partenaire de réalisation et à [l'organisme des Nations Unies].

Chaque partenaire de réalisation :

- i. Prend officiellement connaissance du rapport d'audit ;
- ii. Communique sans délai ses déclarations d'acceptation ou de rejet des recommandations, à l'organisme des Nations Unies ayant transféré les fonds ; et, le cas échéant, à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques lorsque celle-ci réalise les audits ;
- iii. Met rapidement en œuvre les recommandations acceptées ;
- iv. Rend compte trimestriellement des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces recommandations, à l'organisme des Nations Unies ; et, le cas échéant, à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques.

Les audits sont confiés par [l'organisme des Nations Unies] à un cabinet d'audit privé, conformément aux règles applicables en matière de transparence, de neutralité et d'indépendance.

Annexe 6. Sigles et abreviations

ANStat	Agence Nationale de la Statistique
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CCNUDD	Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable
CDC	Comité Directeur Conjoint
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CMU	Couverture Maladie Universelle
COP	Conférence des Parties (à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques)
FAD	Fonds africain de développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GCF	Green Climate Fund (Fonds vert pour le climat)
GEF	Global Environment Facility (Fonds pour l'environnement mondial)
GPE	Global Partnership for Education (Partenariat mondial pour l'éducation)
GTPMR	Groupe Partenariat et Mobilisation des Ressources
GTSE	Groupe Technique Suivi-Évaluation
GTT	Groupe Technique Thématique
IDA	International Development Association (Association internationale de développement)
IFC	Société financière internationale (International Finance Corporation)
INFF	Integrated National Financing Framework (Cadre Intégré de Financement National)
IsDB	Banque islamique de développement (Islamic Development Bank)
LNOB	Leave No One Behind (Ne laisser personne de côté)

MINADER	Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural
ONEP	Office National de l’Eau Potable
PBF	Fonds pour la consolidation de la paix (Peacebuilding Fund)
PISE	Programme intégré pour le Suivi-Évaluation
PMT	Programme Management Team
UNCG	United Nations Communications Group
PND	Plan National de Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
PSEA	Prévention de l’exploitation et des abus sexuels
QFFD	Qatar Fund for Development (Fonds du Qatar pour le développement)
SNU	Système des Nations Unies pour le Développement
UNCT	United Nations Country Team (Équipe-Pays des Nations Unies)

Annexe 7. Fonds, Agences, Programmes et Entités des Nations Unies avec et sans résidence physique en Côte d’Ivoire

FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et Agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
UIT	Union internationale des télécommunications
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONU-FEMMES	Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l’Environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UN-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
ONUDC	Office des Nations Unies contre les drogues et le crime
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets





CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2026-2030



cotedivoire.un.org/fr



[@ONUCotedIvoire](https://www.facebook.com/ONUCotedIvoire)



rccs-civ@un.org



[@ONU_CIV](https://www.x.com/ONU_CIV)